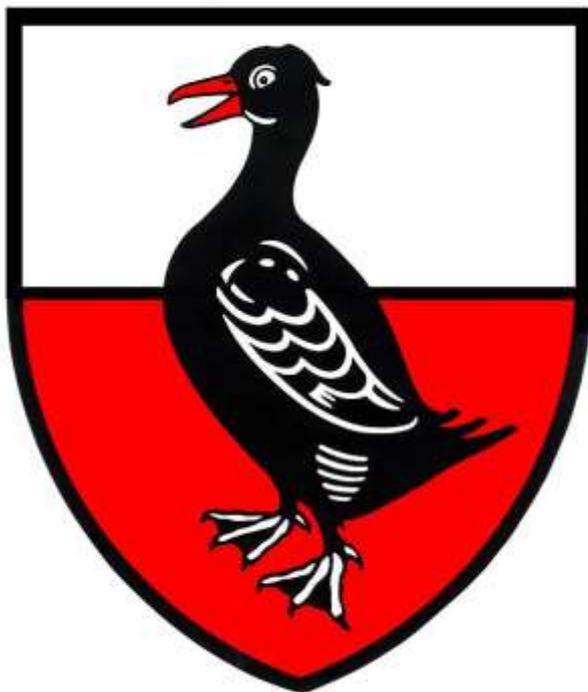


2020

# Rapport de la COGEST



Enzo Santacroce

Président de la Commission de gestion  
pour la commune d'Epalinges

03/05/2021

## Table des matières

Mot du président .....	7
Dicastère de M. Maurice Mischler.....	8
<b>Représentation.....</b>	<b>8</b>
1. Comment M. le Syndic gère-t-il son emploi du temps entre ses mandats de Syndic, de député et de représentant de la Commune dans les différentes associations ? .....	8
2. Est-ce qu'une délégation de compétences a été organisée ? Si oui, quelles sont les personnes désignées par cette délégation ? .....	8
<b>Cyberadministration.....</b>	<b>8</b>
3. Point de situation : est-ce qu'un cahier des charges a été défini ?.....	8
4. Est-ce qu'une forme de guichets virtuels avec documents en ligne est en cours ? .....	9
5. Est-ce que des outils numériques ont commencé à être implémentés ? Comme Smart City par exemple ? Si oui, selon quel planning ? (comparaison avec la commune de Pully) .....	9
<b>Gestion du personnel.....</b>	<b>9</b>
6. À la suite des dernières observations des précédentes COGEST, comment la question des audits du personnel a-t-elle été traitée ? Quelle instance externe est intervenue ? Quels services ont-ils été concernés ?.....	9
<b>Formation – Sécurité au travail .....</b>	<b>10</b>
7. Question 04/2019 du Rapport de la COGEST 2019 (suivi du rapport 2019-2020) : Est-ce qu'il existe le concept de la directive MSST 6508 "d'appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail" au sein de l'administration communale ? .....	10
8. Quelles formations les Municipaux ont suivies sur la gestion du personnel ? Est-ce que cette possibilité est offerte aux Municipaux ? Auprès de quels organismes ? .....	10
9. Combien de jours par année les collaborateurs ont-ils le droit de se former ? .....	10
10. Dans le budget du personnel, quelle est la part allouée à la formation continue des collaborateurs ? .....	11
11. Quels points d'amélioration concernant le contrôle de la SUVA sont encore à mettre en œuvre en 2020 ? .....	11
12. Qui est le responsable Perco (personne de contact) ? .....	11
<b>Communication .....</b>	<b>11</b>
13. Quelles stratégies ont été établies pour la communication sur les réseaux sociaux ? ..	11
14. Quels sont les critères ciblés pour attirer les jeunes, les familles et les seniors ? .....	11
<i>La Cogest souhaite avoir accès au document de la stratégie. ....</i>	<i>11</i>
15. Hormis le journal local le <i>Palinzard</i> , quels autres moyens de communication la Municipalité a-t-elle mis en place afin de favoriser le droit à l'information ? .....	12
16. De quelle transparence la Municipalité fait-elle preuve vis-à-vis des médias vaudois et/ou autres ? .....	12
<b>Activités culturelles .....</b>	<b>12</b>
17. Est-ce qu'en 2020 des offres culturelles populaires ont été programmées ? Si oui, lesquelles ? Quelle est la fourchette des prix par spectacle ? .....	12
18. Par rapport à la pandémie et toutes les annulations qui y sont liées, quelles aides ont été accordées aux artistes vaudois ou autres en 2020 ?.....	12
<b>COVID-Gestion de la crise sanitaire .....</b>	<b>13</b>

19. De quel ordre et de quelle importance ont été les conséquences du confinement et/ou de la pandémie en général ? .....	13
20. Quelles sont les répercussions des mesures sanitaires : engagement de personnel surnuméraire ? Achat de produits et de matériel pour la désinfection ? .....	13
Dicastère de M. Alain Monod .....	14
<b>Cyberadministration .....</b>	<b>14</b>
1. Où en est le processus de numérisation des documents du Service de la Population et du projet d'harmonisation cantonal ? .....	14
<b>Office de la Population .....</b>	<b>14</b>
2. Quelles mesures ont été prises afin d'implémenter des ressources numériques liées à un guichet virtuel ? .....	14
3. Quelles démarches ont eu lieu afin que la population puisse commander des actes en ligne ? (actes de naissance, attestation de résidence, etc.) .....	15
<b>Sécurité publique .....</b>	<b>15</b>
4. À quelle fréquence la police de proximité produit-elle son rapport d'activité ? .....	15
<i>La COGEST souhaite consulter le document pour l'année 2019-2020. ....</i>	<i>15</i>
5. Quelles sont les statistiques de la petite délinquance sur le territoire de la commune et sur le taux de résolution des plaintes pour déprédation/atteinte à la propriété ? .....	16
6. Quelles mesures ont été prises contre le vol dans les bâtiments scolaires ? .....	16
7. A-t-on constaté une baisse du deal aux abords de Bois-Murat ? Si oui, quelle est la fréquence des interventions et quelle est l'instance qui les a coordonnées ? .....	16
8. Quels effets ont eu l'installation de radars pédagogiques dans les endroits délicats de la Commune : Chemin du Village, Chemin de la Laiterie, Les Tuileries, Grand-Chemin par exemple ? .....	16
9. Dans quel sens a évolué la situation en relation avec la vitesse ces deux dernières années (2018-2020) ? .....	16
<b>Service du feu.....</b>	<b>17</b>
10. Quelles mesures particulières ont été prises en lien avec le réchauffement climatique ? .	17
11. Quel est le résultat des campagnes de recrutement menées par le service du feu ? .....	17
12. Quel est le pourcentage de nouveaux sapeurs-pompiers qui ont été recrutés ces deux dernières années (2018-2020) ? .....	17
13. Est-ce que la Commune possède un nombre suffisant de sapeurs-pompiers en cas d'incendie ? .....	17
<b>Sport.....</b>	<b>17</b>
14. Quels sont les principaux axes de promotion du sport, en particulier à destination des jeunes ? .....	17
<b>Formation – Sécurité au travail .....</b>	<b>18</b>
15. Quelles formations les Municipaux ont suivies sur la gestion du personnel ? Est-ce que cette possibilité est offerte aux Municipaux ? Auprès de quels organismes ? .....	18
<b>COVID-Gestion de la crise sanitaire .....</b>	<b>18</b>
16. De quel ordre et de quelle importance ont été les conséquences du confinement et/ou de la pandémie en général ? .....	18

17. Quelles sont les répercussions des mesures sanitaires : engagement de personnel surnuméraire ? Achat de produits et de matériel pour la désinfection ? .....	18
Dicastère de M. Pierre Jolliet .....	19
<b>Commune-DGEO.....</b>	<b>19</b>
1. Qu'en est-il du préavis sur le wi-fi dans les écoles ? .....	19
2. Quels sont les délais annoncés par l'État pour le financement ? .....	19
3. Existe-il une convention encore en vigueur (Etacom = Convention Etat - Commune) ?....	19
4. Si oui, quelles sont les tâches communales déléguées et combien d'ETP cela représente-t-il ?	19
5. Le directeur participe-t-il aux séances de chef de service ? .....	19
6. Et si oui, quel est son rôle/poids dans les décisions ? .....	19
<b>Sécurité sanitaire.....</b>	<b>20</b>
7. Quel est le coût estimé ? .....	20
8. Est-ce que du personnel surnuméraire a été engagé ? Et si oui, combien et pour quelles tâches ? .....	20
<b>Transports scolaires.....</b>	<b>20</b>
9. Quelles sont les mesures mises en place pour la sécurité dans les transports scolaires ?	20
➤ <i>La COGEST souhaite consulter le règlement.</i> .....	20
<b>Accueil préscolaire et parascolaire et AMF (Accueil en milieu familial) .....</b>	<b>20</b>
10. Qu'est-ce qui a été entrepris pour améliorer la capacité d'accueil et diluer les lieux d'accueil sur la Commune ? .....	20
11. Comment s'est passé la gestion des accueils pendant le confinement et l'école à temps partiel ? .....	21
12. Quel est le nombre d'AMF (= accueillant-e-s en milieu familial) déclarées ? .....	21
13. Répartition géographique dans la commune ? .....	21
14. Comment sont-elles recrutées ? .....	21
<b>Camps scolaires .....</b>	<b>21</b>
15. Quelles sont les classes et les années qui ont bénéficié de ces camps ? .....	21
16. Quel est le coût pour la Commune ? Augmentation effective depuis la gratuité de l'école ? .....	21
17. Fréquentation du chalet de l'Espérance à Leysin sur l'année ? .....	21
18. Occupation du personnel sur place lors de l'annulation des camps ? .....	22
<b>« La Jarette » .....</b>	<b>22</b>
19. Comment ça marche ? .....	22
20. Quels succès ? .....	22
21. Quels retours de la population ? .....	22
<b>CET (Conseil d'établissement) .....</b>	<b>22</b>
22. Quel est le rôle et le poids de chaque quart (école, parents, Municipalité et sociétés locales) du CET ? .....	22
23. Quelles décisions ont été prises puis appliquées ? .....	22
24. Organe délibératif ou décisionnel ? .....	22

<b>EMS – relèvent de la compétence du Canton et non de la Commune.....</b>	<b>23</b>
25. Quelle est la situation du personnel soignant ? .....	23
26. Celle des résidents ? .....	23
27. Le CIVESS (Contrôle interdisciplinaire des visites des établissements sanitaires et sociaux) est-il venu en visite ? .....	23
<b>Terrains de sports .....</b>	<b>23</b>
28. Quelles sont les avancées du dossier judiciaire en lien avec le terrain de foot synthétique ? Quelles alternatives ont été envisagées en faveur du F.C Epalinges ? .....	23
<b>Les marches exploratoires des femmes .....</b>	<b>23</b>
1. Quel bilan avez-vous tiré des marches exploratoires des femmes ? .....	23
2. Quelles données avez-vous pu récolter ? .....	23
3. Ces marches ont-elles pu mettre en évidence des zones à éclairer en priorité ? .....	23
4. Toutes les observations effectuées ont-elles pu être intégrées au plan lumière ? .....	23
<b>Formation – Sécurité au travail .....</b>	<b>23</b>
29. Quelles formations les Municipaux ont suivies sur la gestion du personnel ? Est-ce que cette possibilité est offerte aux Municipaux ? Auprès de quels organismes ? .....	24
<b>COVID-Gestion de la crise sanitaire .....</b>	<b>24</b>
30. De quel ordre et de quelle importance ont été les conséquences du confinement et/ou de la pandémie en général ? .....	24
31. Quelles sont les répercussions des mesures sanitaires ? .....	24
Dicastère de M.Roland Perrin .....	25
<b>Déchèterie municipale .....</b>	<b>25</b>
1. À quel stade en est la signalétique concernant le tri des déchets de la déchèterie ? .....	25
2. Quel tableau a été établi concernant les rétrocessions des divers matériaux recyclables ? Le cas échéant, pour quand est-il prévu de fournir ce tableau et de communiquer ces informations à la population Palinzarde ? .....	25
3. Quelle formation le chef de service a-t-il reçue en matière de tri ? Vérifie-t-il que les bonnes pratiques soient scrupuleusement appliquées dans le domaine du tri des matériaux recyclables ? .....	25
4. Des irrégularités dans le recyclage des matériaux ont-elles été constatées ? Comment vous assurez-vous que la filière de ces matériaux soit vraiment respectée ? .....	26
5. Quel organisme de contrôle vérifie le bon respect du processus pour les déchets recyclés ? .....	26
6. Actuellement le personnel de la déchèterie est-il satisfait de l'organisation et des conditions de travail ? Ce personnel est-il suffisant par rapport au travail demandé ? Pouvez-vous nous donner des comparatifs avec d'autres communes avoisinantes (Pully, Renens, Lausanne) quant au nombre de personnes employées dans celle-ci en temps normal du lundi au samedi ? .....	26
<b>Gestion des déchets.....</b>	<b>27</b>
7. Comment la Commune organise-t-elle le respect de l'article 6 du règlement Communal sur la gestion des déchets ménagers ainsi que les déchets plastiques souples ? De nouvelles mesures ont-elles été mises en place pour respecter le règlement ? .....	27

8. Quelles mesures ont été prises auprès des grandes surfaces sur le territoire communal de façon que celles-ci connaissent le même traitement en matière de récupération et d'élimination des déchets de leurs clients ? .....	27
9. Comment est organisé le contrôle de l'incivilité des ordures ménagères concernant l'utilisation de sacs non autorisés dans le ramassage ? Quelle est la proportion des personnes qui ne respectent pas le règlement ? Des amendes ont-elles été distribuées ? Si oui combien et pour quel montant ? .....	27
<b>Le Plan Lumière .....</b>	<b>28</b>
10. Quelles mesures ont été appliquées en 2020 pour mettre en œuvre le Plan Lumière et pour diminuer la pollution lumineuse ? .....	28
11. Dans quels quartiers les nouveaux luminaires ont-ils été installés et à quel coût ? .....	28
12. Quel pourcentage du territoire communal est-il équipé avec du LED ? .....	28
13. Quels sont les quartiers jugés prioritaires ? .....	28
14. Quelle est la part d'économie induite par l'utilisation des LED par rapport aux ampoules à mercure ? .....	29
<b>Formation – Sécurité au travail .....</b>	<b>29</b>
<b>COVID-Gestion de la crise sanitaire .....</b>	<b>29</b>
16. De quel ordre et de quelle importance ont été les conséquences du confinement et/ou de la pandémie en général ? .....	29
17. Quelles sont les répercussions des mesures sanitaires : engagement de personnel surnuméraire ? Achat de produits et de matériel pour la désinfection ? .....	29
Dicastère de M. Bernard Krattinger .....	31
<b>La récupération des eaux de pluie .....</b>	<b>31</b>
1. Dans quels bâtiments communaux l'eau de pluie est-elle récupérée ? .....	31
2. Quels usages la commune fait-elle de cette eau pluviale ? .....	31
<b>CAD (chauffage à distance) .....</b>	<b>31</b>
3. Quel est l'avancement des différents CAD dans la commune ? .....	31
4. Quels types d'énergies la Municipalité compte-t-elle privilégier (la géothermie, le bois...) ? .....	31
<b>La rénovation des bâtiments communaux .....</b>	<b>32</b>
5. Avez-vous établi un programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux ?	32
6. Quels bâtiments sont concernés par ces rénovations par ordre de priorité ? .....	32
<b>L'aménagement du territoire .....</b>	<b>32</b>
7. Quelle stratégie de préservation du bâti historique de la commune a été mise en place ?	32
8. Quelle est la politique de la Commune par rapport à l'utilisation de matériaux écologiques à faible impact climatique lors de la construction et de la rénovation de bâtiments communaux ? .....	33
9. Comment la Municipalité prend-elle en compte les observations des ateliers de démarche participative dans l'élaboration des plans de quartier ? .....	33
10. Quelles informations sont données aux participants des ateliers de démarche participative sur l'avancement des travaux ? .....	33

<b>La ferme de la Cabolétaz</b> .....	<b>34</b>
11. Quelles solutions ont été trouvées pour le devenir de la ferme de la Cabolétaz ? .....	34
12. Cette ferme occasionne-t-elle des charges de chauffage ou autres pour le contribuable ? Si oui, quel en est le montant ? .....	34
13. Au cours de l'année 2020, est-ce que ce bâtiment a été de nouveau habité ? .....	34
<b>Relations entre la Commission d'urbanisme et des constructions (CUC) et la Commission consultative d'urbanisme de la Municipalité</b> .....	<b>35</b>
14. Comment la Municipalité favorise-t-elle le dialogue et la collaboration entre la Commission d'urbanisme et des constructions et la Commission consultative d'urbanisme de la Municipalité ? .....	35
<b>Encouragement à la mobilité douce</b> .....	<b>35</b>
15. Lors de nouvelles constructions d'immeuble, est-il systématiquement prévu d'installer des bornes de recharge pour les véhicules, ainsi que des éco-points ? .....	35
16. Où en est la mise en œuvre du Plan Directeur Communal de Mobilité (PDMob)? .....	35
17. La Municipalité a-t-elle prévu de mettre en place des aménagements pour les vélos et trottinettes électriques, si oui : qu'est-il prévu comme aménagements ? .....	36
<b>Formation – Sécurité au travail</b> .....	<b>36</b>
<i>Question 04/2019 du Rapport de la COGEST 2019 (suivi du rapport 2019-2020)</i> .....	36
<b>COVID-Gestion de la crise sanitaire</b> .....	<b>37</b>
21. De quel ordre et de quelle importance ont été les conséquences du confinement et/ou de la pandémie en général ? .....	37
20. Quelles sont les répercussions des mesures sanitaires : engagement de personnel surnuméraire ? Achat de produits et de matériel pour la désinfection ? .....	37
Remarques conclusives.....	38
Annexes : .....	39
1. Règlement des transports scolaires .....	42
2. Travail spécifique du répondant de proximité de la Gendarmerie-Année 2020 (mail du 13.01.2021 du sergent-émérite M. Lovis) .....	47
3. Plan investissements bâtiments énergie .....	49
4. PV des visites de services 2020-2021 : .....	52
Visite du Service des forêts .....	52
Visite du Service des Ressources Humaines .....	52
Dicastère de M. Mischler, Office des affaires culturelles, manifestations et communication - visite du 3.12.2020 .....	56
Visite du Service informatique du 8.12.2020 .....	59
Procès-Verbal de la visite de l'Association de l'Accueil de l'Enfance d'Epalinges (AAEE) .....	62

## Mot du président

La COGEST 2020 s'est réunie à 22 reprises du 30 septembre 2020 au 28 avril 2021, ce qui correspond, sur une période de sept mois, à une moyenne d'un peu plus de 3 séances mensuelles. Dans ce total, il faut compter 5 visites de services qui se sont déroulées en présence des responsables et des Municipaux dans les combles de la Maison de Commune, les restrictions sanitaires nous obligeant à nous adapter. Vous trouverez les PV de ces visites en annexe.

Ces chiffres disent l'importance que revêt cette commission permanente au sein de notre appareil démocratique, en ce sens que son rôle est de questionner et de surveiller les stratégies et les actions que mène la Municipalité sur une année, et, plus essentiellement encore, de contrôler que les mesures recommandées par les travaux des COGEST antérieures aient été prises en compte dans la gestion des affaires courantes.

Par ailleurs, il nous faut relever que deux facteurs sont venus se greffer aux travaux et aux efforts des commissaires de la Commission de gestion : les mesures sanitaires ainsi que les élections communales de mars 2021.

En ce qui concerne la pandémie, il n'est pas inutile de rappeler que les décrets sanitaires nous ont contraints d'alterner les séances en présentiel et en virtuel en attente notamment du lancement de la campagne de vaccination. Cela nous a demandé une coordination de tous les instants afin que nos travaux puissent avancer dans la bonne direction à un rythme soutenu, d'autant plus que les élections communales, et c'est le deuxième point, ont raccourci le délai de remise de notre rapport final au secrétariat municipal du fait de l'installation des nouvelles autorités programmée le 24.06.2021.

En lien avec les élections communales, je tiens à dire ma fierté et ma satisfaction d'avoir travaillé avec une équipe qui ne s'est pas laissée gagner par un état d'esprit partisan pendant la campagne électorale, ce qui a permis, d'une part, de maintenir des rapports de travail cordiaux et respectueux entre les commissaires et, d'autre part, de maintenir à l'esprit que les travaux de la COGEST se préoccupent principalement du bien-être de la population palinzarde au-delà des sensibilités partisans.

Ce préambule étant terminé, la COGEST souhaite relever quelques dysfonctionnements liés principalement à la transmission des informations. Deux points sont, selon nos observations, à améliorer :

- Nous regrettons en premier lieu que les réponses aux questions posées par la commission de gestion lors de l'audition de chaque municipal, réponses écrites qui lui auraient donné l'occasion de préciser ses réponses, respectivement d'y ajouter tel ou tel point nouveau apparu lors des auditions, ne soient pas parvenues à la commission de gestion. Dès lors, seul le procès-verbal établi par la commission résumait les réponses apportées aux questions posées, alors que la précision des interventions et des réponses des uns et des autres était parfois difficile à tout simplement saisir ou comprendre du fait du port du masque imposé par les règles sanitaires. Ce refus de la Municipalité de fournir des réponses par écrit, en dépit de demandes réitérées présentées par la commission, n'a été ni compris, ni n'a facilité notre travail ;
- Nous relevons également que des questions sont restées sans réponse lors des auditions, du fait que la réorganisation de certaines questions entre les Municipaux n'a pas été communiquée à l'avance à la COGEST. Nous pensons ici notamment aux demandes sur les résultats de la marche exploratoire des femmes sur le territoire communal.

Sur la base de ces remarques, nous préconisons qu'à l'avenir les réponses écrites soient transmises aux membres de la COGEST et qu'une marche à suivre soit communiquée en vue de cimenter la confiance entre le législatif et l'exécutif en tant qu'élément central garantissant la bonne coopération entre les représentants de ces deux entités. Hormis ce point, l'entente avec la Municipalité a été cordiale et nos requêtes ont été correctement considérées.

## Dicastère de M. Maurice Mischler

### Représentation

1. Comment M. le Syndic gère-t-il son emploi du temps entre ses mandats de Syndic, de député et de représentant de la Commune dans les différentes associations ?

Ces derniers temps, Covid oblige, je fais moins de trajets, il m'est donc plus facile de concilier mes différentes fonctions. En règle générale, mon activité de Syndic est à 60% y compris mes activités de représentant des communes. Entre 20 et 25% comme professeur et 20% comme député au Grand Conseil. **Réponse acceptée.**

2. Est-ce qu'une délégation de compétences a été organisée ? Si oui, quelles sont les personnes désignées par cette délégation ?

Aucune délégation de compétences n'a été formalisée en ce qui concerne les tâches de représentation. En revanche, des délégations de compétence ont été formalisées en ce qui concerne la signature des actes officiels, surtout avec les collègues municipaux. Enfin, certaines délégations de compétences ont été réalisées entre les chefs de services et la Municipalité.

Au regard de la représentation de la commune vis-à-vis de tiers, M. le Syndic s'arrange, dans la mesure du possible, pour être présent aux événements officiels. Parfois, dès qu'il s'agit d'affaires très protocolaires, le Vice-Syndic peut remplacer le Syndic en cas d'empêchement de sa part. Parfois, d'autres municipaux peuvent également se substituer au Syndic pour des événements de moindre importance. En sa qualité de membre du comité de l'UCV, il est en mesure d'amener plusieurs informations intéressantes pour la commune.

Aucun conflit d'intérêt dans l'exercice de ses différentes fonctions, parfois juste des situations délicates lors de certaines négociations concernant les bâtiments scolaires ou le statut des enseignant-e-s (exerçant lui-même la fonction). En moyenne, la charge de Syndic cumule 35 heures par semaine. Quelle est la part d'énergie consacrée aux problématiques liées à l'agglomération ?

Étant membre du comité de l'UCV, tout comme le Syndic de Lausanne, beaucoup de situations peuvent être dénouées à cette occasion. M. le Syndic est également membre de la commission/ conférence du Grand Est lausannois, qui se réunit environ 4 x/année. M. le Syndic est également membre de la commission pour la promotion économique, qui se réunit 2 x par année et réunit de nombreux syndicats de la région. **Réponse acceptée.**

### Cyberadministration

3. Point de situation : est-ce qu'un cahier des charges a été défini ?

C'est en route. Il n'y a pas encore de cahier des charges défini, mais un projet est sur la table. La commune de Pully par exemple engage 7,5 EPT pour ce projet, ce qui équivaut à un budget de 2,5 millions. À Epalinges, nous parlons d'un budget de 380.000.- maximum. Nous ne sommes pas très satisfaits des propositions qui ont été faites jusqu'ici. M. le Syndic n'est par exemple pas très content avec le logiciel Ofisa, et préférerait que la commune utilise des logiciels libres, mais ils sont compliqués à gérer. Et le but d'une cyberadministration, c'est que cela simplifie la vie des usagers. L'idée n'est pas de nous retrouver prisonniers de certains logiciels et de certains systèmes. L'objectif serait de disposer de cette cyberadministration d'ici à la fin de l'année (2021). **Maintien pour suivi.**

**Observation : la Cogest souhaite qu'un cahier des charges définitif comprenant les solutions informatiques associées soit établi.**

#### 4. Est-ce qu'une forme de guichets virtuels avec documents en ligne est en cours ?

Cela existe notamment pour l'enregistrement / le recensement des chiens et chats, ou pour le contrôle des habitant-e-s, en ce qui concerne l'Office des habitant-e-s. Également en ce qui concerne les permis de construire et le fonds d'efficacité énergétique. Une amélioration, notamment pour l'office de la population est prévue en 2021. **Réponse acceptée.**

#### 5. Est-ce que des outils numériques ont commencé à être implémentés ? Comme Smart City par exemple ? Si oui, selon quel planning ? (comparaison avec la commune de Pully)

La Municipalité ne prévoit pas pour l'instant de mettre en place des outils comme Smart City. Une comparaison avec la commune de Pully n'est pas pertinente en ce sens que Pully investit 2,5 mio et a 7,5 EPT dans l'informatique, ce qui n'est pas la politique de la Municipalité d'Epalinges avec respectivement 338'000.- et une gestion par les finances. Nous sommes en pleine réflexion pour moderniser la gestion des séances de la Municipalité, la gestion des routes, l'aménagement du territoire, et nous sommes également en pleine réflexion en ce qui concerne le nouveau site internet de la commune.

Objectif : horizon 2021. **Réponse acceptée mais maintenue pour suivi.**

### Gestion du personnel

#### 6. À la suite des dernières observations des précédentes COGEST, comment la question des audits du personnel a-t-elle été traitée ? Quelle instance externe est intervenue ? Quels services ont-ils été concernés ?

Il ne s'agit pas à proprement dit de l'audit du personnel mais plutôt de l'organisation et des procédures. Depuis son arrivée en 2018, la cheffe du Service des ressources humaines a eu l'occasion de rencontrer chacun(e) de nos collaborateurs/ collaboratrices et donné un retour à la Municipalité sur les thématiques à traiter. Des entretiens de collaboration ont été mis en place chaque année depuis 2019 et abordent entre autres les points d'insatisfaction ou de friction éventuels en recherchant à les résoudre par le dialogue. En 2020, il n'y a pas eu de situations nécessitant l'intervention d'une instance externe. Les 3 nouveaux cadres (T. Vidal, T. Araman, A. Ravessoud) et les 13 nouveaux collaborateurs ont été formés aux entretiens de collaboration. T. Vidal a en outre suivi une formation sur la gestion d'équipe.

A été inscrit au budget 2021 l'appel à une personne de confiance externe (PCE) qui agit en tant que médiateur/médiatrice. La PCE se distingue de le/ la délégué(e) aux assurances qui sert de personne devant valider les motifs des arrêts maladies, des arrêts de travail et des réorientations professionnelles, etc. Cette personne n'intervient que sur appel interne, tandis que la PCE intervient depuis l'extérieur.

Une éventuelle enquête de satisfaction avec un questionnaire anonyme conduit et analysé par une instance externe pourrait être prévue au budget 2022. **Maintien pour suivi.**

**Vœu : la Cogest souhaite obtenir les résultats de l'enquête de satisfaction prévue en 2022.**

## Formation – Sécurité au travail

### 7. Question 04/2019 du Rapport de la COGEST 2019 (suivi du rapport 2019-2020) : Est-ce qu'il existe le concept de la directive MSST 6508 "d'appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail" au sein de l'administration communale ?

Il n'y a pas de concept formalisé, toutefois les différentes équipes sont organisées afin de prévenir les dangers et mettre en œuvre les mesures de sécurité nécessaires. Une grande différence est faite entre les employé-e-s administratifs (Santé au travail) et les employé-e-s manuels (Accidents de travail), ces derniers prenant davantage de risques « physiques ». Des informations et formations régulières ont lieu.

Un contrôle de la SUVA en 2019 a permis de confirmer que nous répondons aux exigences et normes en la matière ; les points d'amélioration soulevés ont été, pour la plupart, mis en œuvre. En 2020, les actions suivantes ont été menées en matière de sécurité et santé au travail, outre toutes les mesures liées à la Covid qui ont évidemment été une priorité importante en 2020 et que nous n'allons pas détailler ici :

- Cours interne de 2 heures avec les équipements de protection individuels (EPI) donné par M. de Oliveira, coordinateur conciergerie, aux 20 collaborateurs de la conciergerie.
- Formation interne sur l'utilisation des agrégats ou véhicules avec les nouveaux collaborateurs
- Suivi régulier des divers équipements de protection, de matériel d'arrimage, de levage, de signalisation, ainsi que de leur fonctionnement

Nous sommes en train de réviser le règlement de travail, afin que soient prises en compte les recommandations émises par la SUVA.

**Réponse acceptée.**

### 8. Quelles formations les Municipaux ont suivies sur la gestion du personnel ? Est-ce que cette possibilité est offerte aux Municipaux ? Auprès de quels organismes ?

Les Municipaux ont été formés aux entretiens de collaborations, sur deux demi-journées en 2019. En cas de besoin, des formations sont proposées par la CEP, le Centre patronal et l'Unil, mais aucun municipal n'en a fait la demande jusqu'ici. M. le Syndic a suivi l'une de ces formations, il y a une dizaine d'années.

Mais y-a-t-il des formations dispensées à l'ensemble de la Municipalité, voire à l'ensemble des employé-e-s de l'administration, afin de disposer d'une vision d'ensemble et à long terme pour la commune ?

Oui : d'autres formations, l'une concernant le développement durable par exemple, ont été proposées et suivies, y compris par les municipaux. Nous disposons désormais d'un modèle unique pour toute la commune, comme avec « Boussole21 » par exemple. **Réponse acceptée.**

### 9. Combien de jours par année les collaborateurs ont-ils le droit de se former ?

Les collaborateurs peuvent se former en fonction de leurs besoins et de ceux de la Commune. Il n'y a pas de jours minimum ou maximum fixés. L'évaluation se fait au cas par cas.

Une directive interne définissant les règles en matière de formation a été édictée. Elle prévoit les conditions applicables selon le montant pour différents cas de figure, soit une formation requise par la Commune ou initiée par le collaborateur. Elle indique comment sont pris en charge les coûts, les frais et le temps de formation, dans quel cas est établi un contrat de formation et quelles sont les compétences de décision. Pour une formation effectuée à la demande du collaborateur, jusqu'à concurrence de 5 jours par an, la formation est considérée comme temps de travail. Au-delà, il est demandé au collaborateur d'assumer. **Réponse acceptée.**

10. Dans le budget du personnel, quelle est la part allouée à la formation continue des collaborateurs ?

En 2019, 56'342.- effectifs.

En 2020, 77'000.- budgétisés.

En 2021, 73'000.- budgétisés. Ce qui représente environ 0.75% du budget du personnel.

**Réponse acceptée.**

11. Quels points d'amélioration concernant le contrôle de la SUVA sont encore à mettre en œuvre en 2020 ?

Les points du contrôle SUVA qui sont toujours à traiter sont les suivants :

- la formation du personnel administratif à l'usage des moyens de lutte contre les incendies
- la formalisation d'une organisation de la sécurité au niveau communal.

Globalement, nous respectons les normes établies par la SUVA. Il existe un protocole concernant l'attitude à adopter en cas d'incendie. Mais aucune formation en la matière n'a encore été dispensée au personnel administratif (contrairement au personnel enseignant / éducatif). La commune n'est pas (encore) iso-normée (en lien avec les normes ISO). **Réponse acceptée mais maintien pour suivi.**

**Observation : la Cogest invite la Municipalité à dispenser cette formation-incendie également au personnel administratif et ce, dans les meilleurs délais.**

12. Qui est le responsable Perco (personne de contact) ?

Le Service des ressources humaines a été désigné par la Municipalité comme étant responsable de la sécurité et de la santé au travail. Les chefs de service et responsables d'équipe ont la charge du suivi et de l'implémentation des mesures de sécurité et organisent des formations régulières. **Réponse acceptée.**

## Communication

13. Quelles stratégies ont été établies pour la communication sur les réseaux sociaux ?

Compte Facebook de la Commune, qui est assez actif. Le nombre d'abonné-e-s en 2019 : 730 ; actuellement : 1150. Mots-clés, pour pouvoir facilement identifier les post Facebook. Post et vidéos didactiques à propos de la Commune. Pertinence de créer un compte Instagram pour la commune ? Nous avons en revanche renoncé à Twitter. **Maintien pour suivi.**

**Vœu : La Cogest souhaite recevoir l'information quant à l'avancement de la création du compte Instagram.**

14. Quels sont les critères ciblés pour attirer les jeunes, les familles et les seniors ?

*La Cogest souhaite avoir accès au document de la stratégie.*

Aucun document stratégique dans ce domaine. En ce qui concerne les seniors, le *Palinzard* et le *Sortir* sont beaucoup lus par nos Seniors. Facebook est beaucoup plus utilisé parmi les trentenaires jusqu'aux quinquagénaires. Le site internet de la commune est très multigénérationnel. Nous envisageons de mettre en place un compte Instagram pour attirer les plus jeunes. **Maintien pour suivi.**

**Vœu : la Cogest demande s'il serait possible qu'un document détaillant la stratégie soit établi.**

15. Hormis le journal local le *Palinzard*, quels autres moyens de communication la Municipalité a-t-elle mis en place afin de favoriser le droit à l'information ?

Le compte Facebook, le site internet de la commune, les panneaux dynamiques. Il est prévu d'en placer d'autres supplémentaires. Les panneaux d'affichages dans les bus des TL sont aussi abondamment utilisés.

Quelque chose est-il prévu pour rapporter certains « faits divers » se passant sur la commune ? Non, ça n'est pas à l'ordre du jour car cela pourrait vite se transformer en « cancans », ce qui ne serait pas forcément souhaitable. **Réponse acceptée.**

16. De quelle transparence la Municipalité fait-elle preuve vis-à-vis des médias vaudois et/ou autres ?

5 communiqués de presse en 2020 aux médias.

8 communiqués de presse aux médias en 2019.

Madame Araman a été elle-même journaliste, donc elle connaît les ficelles du métier.

À Epalinges, un grand respect de la collégialité existe (contrairement à ce qu'il s'est passé à Vevey) : aucune rupture de collégialité n'a été à déplorer, tous les municipaux tirent à la même corde.

Dans notre règlement de la Municipalité, c'est le Syndic qui gère les relations avec les médias.

Parfois, nous avons dû exiger des rectificatifs. Mais cela arrive relativement rarement.

Nous avons des relations privilégiées avec le 24Heures, la Télé et même la RTS (quoique nous restions largement sous les radars concernant cette dernière). **Réponse acceptée.**

## Activités culturelles

17. Est-ce qu'en 2020 des offres culturelles populaires ont été programmées ? Si oui, lesquelles ?  
Quelle est la fourchette des prix par spectacle ?

En 2020, seuls deux concerts ont été organisés, ainsi qu'un café-débat. Un autre événement a dû être supprimé : le concert entre les élèves de musique et le Sinfonietta.

En juillet-août, les Estivales (28 animations – 15 pour les enfants et 13 pour les adultes) ont pu avoir lieu à Epalinges.

Nous avons dû repousser ou annuler 22 manifestations dès le mois de septembre. **Maintien pour suivi.**

**Observation : la Cogest souhaite obtenir la grille des prix généralement demandés.**

18. Par rapport à la pandémie et toutes les annulations qui y sont liées, quelles aides ont été accordées aux artistes vaudois ou autres en 2020 ?

À chaque fois qu'un événement était prévu et a été annulé, la moitié du cachet qui était normalement dévolu aux artistes a été malgré tout versé. Certains artistes ont été intégralement dédommagés, notamment ceux du 1066 Festival. La commune s'est montrée particulièrement généreuse envers les artistes les plus impactés par la crise sanitaire. **Réponse acceptée mais la COGEST souhaite des précisions sur les modalités d'indemnisation.**

**Vœu : la Cogest souhaite obtenir le détail des versements accordés aux artistes durant la pandémie.**

## COVID-Gestion de la crise sanitaire

### 19. De quel ordre et de quelle importance ont été les conséquences du confinement et/ou de la pandémie en général ?

Le Fonds « COVID » sera créé après que nous aurons fait les comptes des « mesures Covid », et qui sera utilisé pour soutenir certains clubs de sport ou autres associations. Ce fonds ne sera utilisé que de façon subsidiaire, pour compléter le filet de sécurité de la Confédération et du Canton. Montant total du coût de ces mesures : CHF 116'489.90.

Les différentes équipes ont été employées en fonction d'un tournus, afin d'éviter que tous les employé-e-s tombent malades en même temps. Certains travaillaient en télétravail, tandis que d'autres venaient en présentiel, afin d'éviter qu'ils ne se croisent. Toute une organisation a été mise en place. De nombreux cas testés positifs ou ayant dû se mettre en quarantaine au sein de l'administration communale. Pas de RHT pour le secteur public.

Dans le cas des institutions sociales, il nous incombe de noter toute perte subie, de façon à pouvoir être remboursés par la suite. Mais la commune d'Epalinges n'est pas éligible ni aux RHT, ni aux APG.

**Réponse acceptée mais maintenue pour suivi en ce qui concerne le fonds COVID.**

### 20. Quelles sont les répercussions des mesures sanitaires : engagement de personnel surnuméraire ? Achat de produits et de matériel pour la désinfection ?

400 heures de travail supplémentaires, dont la moitié a été rétribuée sous forme de salaire.

CHF 3'998.25 pour les aides-concierges qui ont dû être engagés en renfort.

**Réponse acceptée mais maintenue pour suivi.**

## Dicastère de M. Alain Monod

### Cyberadministration

#### 1. Où en est le processus de numérisation des documents du Service de la Population et du projet d'harmonisation cantonal ?

Il ne s'agit plus du « Service » de la population, mais de « l'Office », qui dépend de Mme Vidal.

Le 15 décembre 2020, une newsletter d'information de la part du Canton a été envoyée à l'Office de la Population au sujet de l'eCH-0020, soit un outil informatique dont la fonction est de mettre en lien les différents offices de la population communaux avec les services cantonaux. Par ailleurs, la plateforme « e-déménagement » qui propose aux habitant-e-s une informatisation du système en cas de déménagement est à l'étude.

SYMIC : l'identifiant des étrangers, inscrit sur leur permis de séjour, est en voie de numérisation.

Depuis 2019, tous les documents sont en cours de numérisation à l'office de la population.

Une « Newsletter-Information » du canton est sortie le 15 décembre 2020 destinée aux Contrôles des habitants du canton mentionnant les nouveautés en matière de cyberinformation et flux des données. Cette dernière évoque trois évolutions prévues.

- Passage à l'eCH-0020 Version3 – afin de continuer les échanges de données avec le canton, cette mise à jour est obligatoire.
- eDéménagement – une plateforme cantonale qui permettra à tous les habitants de pouvoir annoncer leur déménagement en ligne sans se préoccuper que la commune de résidence soit reliée au système.
- Message SYMIC avec extension (permis pour les étrangers) – les permis pour étrangers ne seront plus transmis par papier aux communes mais directement par envoi de données électroniques.

En ce qui concerne la numérisation des documents de l'office, tous les dossiers sont numérisés au fur et à mesure dès leur création ou leur modification depuis 2019. Puis ceux antérieurs à cette date-là ne sont pas encore numérisés. En effet, ce travail nécessitant une importante présence in situ il n'a pu être effectué en cette année 2020 marquée par un très fort élargissement du télétravail. Il sera repris lorsque les circonstances sanitaires le permettront.

**Maintien pour suivi.**

### Office de la Population

#### 2. Quelles mesures ont été prises afin d'implémenter des ressources numériques liées à un guichet virtuel ?

Des infos sont disponibles sur le site internet de la Commune. En outre, des formulaires PDF s'y trouvent afin d'accélérer ou de raccourcir les démarches administratives ; un guichet virtuel est prévu pour 2021. Actuellement, des informations sont disponibles sur le site internet et seront prochainement améliorées. Par ailleurs, des formulaires pdf peuvent être téléchargés pour quelque peu raccourcir les démarches administratives des citoyens. La situation sanitaire en 2020 a empêché l'avancement de l'administration communale sur le projet de guichet virtuel. Dès que nous en aurons la possibilité, soit au courant 2021, une première version de guichet virtuel pourra être mise en place.

**Maintien pour suivi.**

**Observation : La Cogest suggère qu'un planning concernant l'implémentation numérique soit établi.**

### 3. Quelles démarches ont eu lieu afin que la population puisse commander des actes en ligne ? (actes de naissance, attestation de résidence, etc.)

Les actes de naissance ne s'obtiennent pas auprès de l'Office de la population, mais auprès de l'Etat civil (à Lausanne). La Loi exige une présence physique dans certaines situations (par ex. en cas d'arrivée sur le territoire de la commune), même si certains formulaires peuvent être téléchargés sur le site de la commune afin d'être « pré-remplis ». Y-a-t-il un ordre de priorité entre les différents actes téléchargeables sur le guichet virtuel ? Oui, c'est le cas notamment pour les attestations d'établissement. Plusieurs actes peuvent déjà être commandés en envoyant un simple e-mail à l'office, tels que les attestations de départ ou de résidence. A noter toutefois que la loi exige la présence physique du demandeur dans certaines situations (certificat de vie par exemple) et que les actes de naissance sont établis par l'Etat civil et pas par les communes. Le prochain guichet virtuel permettra d'élargir cette offre. **Maintien pour suivi.**

**Observation : La Cogest invite la Municipalité à permettre le téléchargement de tous les documents ne nécessitant pas une présence physique.**

## Sécurité publique

### 4. À quelle fréquence la police de proximité produit-elle son rapport d'activité ?

*La COGEST souhaite consulter le document pour l'année 2019-2020.*

3 niveaux en termes de sécurité publique :

1. Assistant-e-s de sécurité (ASP) -> 4 à Epalinges. En principe, il faut env. 1 pour 1000 hab. Ils interviennent notamment dans les domaines suivants : amendes d'ordre, parcage, contrôle des chiens, patrouilleurs scolaires, etc.
  - Formation qui leur permettrait d'intervenir notamment avec un automobiliste qui violerait le code de la route.
  - Secrétaire-réceptionniste (Mme Faivre Véronique).
  - Ils ont suivi la formation de premiers-secours en cas de malaise.
  - Nous sommes la 2<sup>ème</sup> commune déléгатrice après Gland.
2. Gendarmerie (poste du Mont-sur-Lausanne) -> 117 + 1 poste de gendarmerie mobile (2 postes d'UGM = unités de Gendarmerie mobile : un à la voirie, un autre dans les locaux de la police). Chaque mois, un entretien avec le chef de la gendarmerie du Mont permet de passer en revue les événements ayant eu lieu dans la commune (« main-courante »), puis de faire rapport à la Municipalité.
3. Les répondants de proximité (Sergent Lovis) : 16 conflits de voisinages ouverts, 15 sollicitations concernant des problèmes d'incivilités, 3 personnes perturbées psychologiquement, 4 interventions auprès de citoyens ayant un sentiment d'insécurité.
  - Il s'agit avant tout de prévention !
  - Commission des voisins (pour régler les conflits de voisinage).
  - Quel est l'équivalent plein temps du Sergent Lovis ? Ce dernier travaille également pour d'autres communes, donc c'est difficile à évaluer.
  - Y-a-t-il eu des dénonciations de voisinage quant au nombre de personnes maximum autorisées ? Oui, quelques-unes.
  - « Protection Population » : 136 ou 140 personnes inscrites + « répondants de quartier »

**Maintien pour suivi quant au nombre d'agents de sécurité (ASP) en lien avec le nombre d'habitants.**

**Observation de la Cogest : Un postulat sera déposé par la Cogest au Conseil Communal au sujet du nombre d'agents de sécurité nécessaires pour assurer la sécurité à Epalinges.**

5. Quelles sont les statistiques de la petite délinquance sur le territoire de la commune et sur le taux de résolution des plaintes pour déprédation/atteinte à la propriété ?

Bon an, mal an environ 80 cas/mois. La plupart des auteurs sont connus et identifiés.

- Envisage-t-on d'installer des caméras de vidéo-surveillance dans les endroits où ont lieu de nombreuses déprédations ?
- Le principe d'un règlement de vidéo-surveillance a été validé par le Conseil communal, mais cela n'autorise pas pour autant la Municipalité d'installer ces caméras ; le préposé à la protection des données devra donner son accord après présentation d'un dossier complet et le conseil communal informé. **Maintien pour suivi.**

**Observation : la Cogest souhaite qu'un rapport sur le taux de résolution des plaintes soit établi**

6. Quelles mesures ont été prises contre le vol dans les bâtiments scolaires ?

Des vols ont été commis au mois de septembre, puis également dernièrement (surtout dans les vestiaires des salles de sport). Les bâtiments sont systématiquement fermés à clés + alarmes installées dans les salles où se trouvent des ordinateurs. **Réponse acceptée mais maintien pour suivi quant aux résultats des mesures.**

7. A-t-on constaté une baisse du deal aux abords de Bois-Murat ? Si oui, quelle est la fréquence des interventions et quelle est l'instance qui les a coordonnées ?

La gendarmerie intervient régulièrement aux abords de Bois-Murat, mais ça n'est pas pour autant qu'il y a du deal comme la rumeur le laisserait entendre. En revanche, d'autres endroits sont concernés par le deal. Le Biopôle n'est pas entièrement sur notre territoire : seule la gendarmerie y a accès.

**Maintien pour suivi.**

8. Quels effets ont eu l'installation de radars pédagogiques dans les endroits délicats de la Commune : Chemin du Village, Chemin de la Laiterie, Les Tuileries, Grand-Chemin par exemple ?

Cela sensibilise les gens, mais uniquement pendant qu'on les met ; une fois qu'ils n'y sont plus, les gens oublient vite qu'il y avait un radar pédagogique. Selon les heures, le radar pédagogique nous donne les pics de vitesse, la vitesse moyenne, etc.

Autre problème : ces radars sont sur batteries, donc suivant la température, ils sont vite hors-service. Nous allons bientôt installer un radar « bruits » au Chemin du Pré-d'-Yverdon. Serait-il possible également de l'installer sur le plat de la Croix-Blanche ? Oui, c'est envisageable, même si nous devons en faire la demande à la gendarmerie, qui en est propriétaire. **Maintien pour suivi quant à la demande à la gendarmerie.**

9. Dans quel sens a évolué la situation en relation avec la vitesse ces deux dernières années (2018-2020) ?

Pas d'aggravation, ni d'amélioration. Le programme *Via Sicura* (dispositif de la Loi sur la circulation routière) n'aurait pas eu d'effets notables sur les excès de vitesse (sur le territoire de la commune). Il

y a en revanche eu une certaine amélioration au niveau des parcages « sauvages » dus aux marquages au sol aux abords des écoles. **Réponse acceptée.**

## Service du feu

10. Quelles mesures particulières ont été prises en lien avec le réchauffement climatique ?

Nous avons changé le véhicule de transport des personnes pour un véhicule aux normes EURO-6. Y-a-t-il davantage de risques d'incendies liés au réchauffement climatique ?

Mais les mesures à prendre sont plutôt du ressort du canton. Nous avons bien peu d'influence quant au réchauffement climatique.

Piste possible : le débroussaillage afin d'éviter des embrasements intempestifs.

**Maintien pour suivi.**

11. Quel est le résultat des campagnes de recrutement menées par le service du feu ?

Journée cantonale de recrutement (1<sup>er</sup> jeudi de novembre), avec une grande publicité. Beaucoup d'appelés, mais peu d'élus : environ 5 pompiers – volontaires supplémentaires chaque année. C'est un peu mieux que des communes plus grandes. Il faut 3–4 ans pour former complètement un pompier. Il faut au minimum 8 pompiers pour les interventions de jour. Il y a moins de problèmes pour trouver des pompiers de réserve de nuit ou les week-ends. Effectif total : 64 ou 65 (dont 4 ou 5 femmes). Un courrier est systématiquement adressé aux jeunes de 18 ans, ainsi qu'à ceux entre 28 et 30 ans, car des statistiques montrent que c'est souvent à cet âge-là que les jeunes reviennent s'installer dans notre commune. **Réponse acceptée.**

12. Quel est le pourcentage de nouveaux sapeurs-pompiers qui ont été recrutés ces deux dernières années (2018-2020) ?

Environ 5 nouveaux sapeurs-pompiers par année. **Maintien pour suivi.**

**Vœu : la Cogest souhaite une réponse plus détaillée quant au pourcentage (et non au chiffre absolu) par rapport aux effectifs totaux.**

13. Est-ce que la Commune possède un nombre suffisant de sapeurs-pompiers en cas d'incendie ?

La nuit et les week-ends oui, la journée en semaine c'est plus délicat, car il n'y a pas de double incorporation (travail à domicile). **Maintien pour suivi : contradiction avec la formulation de la réponse à la question no 11.**

**Vœux : la Cogest invite la Municipalité à éclaircir ce point quant à la mobilisation des sapeurs-pompiers en semaine.**

## Sport

14. Quels sont les principaux axes de promotion du sport, en particulier à destination des jeunes ?

Subvention de 60.- par jeune de moins de 20 ans par année ; actuellement, 900 jeunes en bénéficient, pour un total de CHF 50'000.- environ. Le CAP organise le « Sport pour Tous » à la Croix-Blanche, un dimanche par mois. Sinon, la promotion du Sport relève surtout des clubs.

- ➔ Subventions également pour les sportifs d'élite / de haut-niveau ?  
Oui, nous contribuons aux frais de déplacement par exemple. La commune paie parfois la cotisation d'un jeune au club sportif duquel il fait partie. Un « mérite sportif » est également décerné régulièrement. Mais toutes ces mesures sont prises au cas par cas, il n'y a aucun fonds de soutien aux sportifs d'élite. **Réponse acceptée.**

## Formation – Sécurité au travail

Point 04/2019 du Rapport de la COGEST 2019 (suivi du rapport 2019-2020)

15. Quelles formations les Municipaux ont suivies sur la gestion du personnel ? Est-ce que cette possibilité est offerte aux Municipaux ? Après de quels organismes ?

En principe, c'est le Syndic qui est en charge de la gestion du personnel. Nous avons instauré les entretiens de collaboration avec nos collaborateurs/collaboratrices, qui fonctionnent très bien. Chaque chef de service mène régulièrement des entretiens de collaboration et m'en fait rapport. Il faut aussi davantage responsabiliser le personnel. Voilà pourquoi il y a des délégations de compétences pour de menues factures par ex. **Réponse acceptée.**

## COVID-Gestion de la crise sanitaire

16. De quel ordre et de quelle importance ont été les conséquences du confinement et/ou de la pandémie en général ?

Nous avons fermé les salles de sport sauf pour les moins de 16 ans, ainsi que les refuges communaux. **Maintien pour suivi quant aux dates de fermeture.**

17. Quelles sont les répercussions des mesures sanitaires : engagement de personnel surnuméraire ? Achat de produits et de matériel pour la désinfection ?

Au niveau de l'Office de la population, la plupart des collaboratrices étaient en télétravail. Il n'y a pas eu de grandes mesures à prendre. Au niveau de la Police, les 4 collaborateurs n'étaient jamais tous les 4 en même temps au bureau. Aucun engagement d'effectifs supplémentaires.

- ➔ N'y a-t-il pas moyen de poursuivre la numérisation en période de Covid ? C'est délicat si le télétravail est rendu obligatoire.
- ➔ A-t-il fallu acheter du matériel spécifique ? Tout cela est géré par M. De Oliveira. Toutes les factures y relatives portent un code « Covid-19 ». **Réponse acceptée.**

## Dicastère de M. Pierre Jolliet

### Commune-DGEO

#### 1. Qu'en est-il du préavis sur le wi-fi dans les écoles ?

Les relations entre la commune et la DGEO ne sont pas faciles. Les relations avec la direction des établissements scolaires sont excellentes en revanche, une véritable relation de confiance ! Nous avons prévu d'installer le wi-fi dans toutes les classes. Les négociations entre l'UCV (=Union des Communes Vaudoises) et l'Etat remettaient en cause qui finançait quoi, c'est pourquoi nous avons retiré le préavis. Le tout ne devrait pas coûter davantage que CHF 2'500.- par classe, mais le Canton ne fournira pas cette somme, qui sera à la charge des communes. Le processus piétine actuellement. La DGEO décidera ce qui sera inclus dans ces CHF 2'500.-. Donc le futur préavis contiendra tout le matériel électronique qui sera fourni dans les classes, pas uniquement le wi-fi. L'idée est d'uniformiser l'équipement électronique et informatique de toutes les classes de la commune. La somme totale pour tout le matériel devrait avoisiner les 2 millions, à renouveler tous les 8 ans. La négociation entre le Canton et les communes a donné comme résultat que l'Etat négocie le prix des installations électroniques et informatiques, mais les communes devront payer. Le Canton négociera le prix des fournitures auprès des fournisseurs, mais les communes devront assumer leur coût, ainsi que celui de la maintenance. **Maintien pour suivi.**

**Remarque : cf. préavis 6/2021, qui sera discuté et voté lors du Conseil communal du 4 mai 2021.**

#### 2. Quels sont les délais annoncés par l'État pour le financement ?

Il n'y a pas de délai encore fixé, M. Jolliet espère que la réponse du Canton viendra durant le premier trimestre de 2021 (donc dans les mois qui viennent). **Maintien pour suivi.**

#### 3. Existe-il une convention encore en vigueur (Etacom = Convention Etat - Commune) ?

Il existe une convention pour les tâches communales assurées par le secrétariat et la direction. La DGEO a désiré dénoncer les conventions avec les communes.

La bibliothèque scolaire étant mixte : scolaire et communale le Canton participera à une partie des salaires des employés assurant les activités scolaires ; en revanche, les employés de la bibliothèque communale sont à la charge de la commune.

La convention a été dénoncée pour le 30 juin 2021. Les devoirs surveillés seront, par exemple, intégrés à l'accueil parascolaire. Nous n'aurons donc plus de convention sauf celle de la bibliothèque scolaire encore en vigueur la seconde moitié de cette année. **Réponse acceptée.**

#### 4. Si oui, quelles sont les tâches communales déléguées et combien d'ETP cela représente-t-il ?

L'équivalent 0,2 ETP de secrétariat et 0,22 ETP de direction, mais cette convention a été dénoncée pour le 30 juin 2021. **Réponse acceptée.**

#### 5. Le directeur participe-t-il aux séances de chef de service ?

Non, plus depuis longtemps, mais il y a des contacts sur une base hebdomadaire avec la direction, la collaboration est étroite. **Réponse acceptée.**

#### 6. Et si oui, quel est son rôle/poids dans les décisions ?

Le directeur a toute sa place dans les prises de décisions. Il est consulté sur toutes les questions importantes. Rien ne se fait dans son dos, et il ne fait rien dans notre dos. **Réponse acceptée.**

## Sécurité sanitaire

### 7. Quel est le coût estimé ?

Le coût total est estimé à CHF 115'132.90 rien que pour les produits désinfectants et les masques. Les masques sont offerts aux élèves les plus précarisé-e-s et sur demande parentale. **Réponse acceptée mais demande de précision sur la notion de « précarisé-e-s ».**

### 8. Est-ce que du personnel surnuméraire a été engagé ? Et si oui, combien et pour quelles tâches ?

Le travail a été accompli sans apport d'ETP, malgré une charge supplémentaire de travail, due notamment aux chantiers et/ou projet en période de pandémie. 400 heures supplémentaires pour la conciergerie qui a été très sollicitée d'une part pour les désinfections et nettoyages multiples supplémentaires et d'autre part pour la gestion des commandes par le coordinateur (masques, désinfectant, etc.). Une moitié de ces heures a déjà été payée. Le personnel a bien pris la chose. **Réponse acceptée.**

## Transports scolaires

### 9. Quelles sont les mesures mises en place pour la sécurité dans les transports scolaires ?

➤ *La COGEST souhaite consulter le règlement.*

Le règlement a été remis à la COGEST et également transmis à la DGEO pour validation. Le Canton souhaite que nous introduisions des « zones de recrutement » des enfants, des 1ères aux 6èmes années, pour le transport de collège à collège pour les enfants y ayant droit. Quelles sanctions en cas de non-respect des directives ? La doyenne/le doyen du cycle concerné écrit une lettre d'avertissement aux parents ; ensuite, si le comportement inadéquat se reproduit, les parents se verront obligés d'amener leurs enfants à l'école par leurs propres moyens ! **Réponse acceptée.**

## Accueil préscolaire et parascolaire et AMF (Accueil en milieu familial)

### 10. Qu'est-ce qui a été entrepris pour améliorer la capacité d'accueil et diluer les lieux d'accueil sur la Commune ?

La capacité préscolaire et parascolaire : nous répondons actuellement à toutes les demandes, il n'y a (quasiment) pas de liste d'attente (en tous cas en ce qui concerne le parascolaire) ; 144 enfants des collèges de la Croix-blanche, du Chaugand, du Village se rendent à la « Courte-Echelle ». Voilà pourquoi il a été demandé au promoteur immobilier en train de construire sur des parcelles proches de l'école du Village de réserver des locaux pour y installer une unité d'accueil de jour pour environ 70 enfants. C'est en projet, un préavis sur la question est en préparation et devrait être proposé au CC lors de la séance de juin 2021. **Maintien pour suivi.**

**Remarque de la COGEST : le souci de satisfaire à toutes les demandes des familles de la part de la Commune d'Epalinges est à relever. Il s'agit là d'un point extrêmement positif.**

### 11. Comment s'est passé la gestion des accueils pendant le confinement et l'école à temps partiel ?

La gestion de la crise sanitaire a été efficace et jugée satisfaisante par toutes les personnes concernées. Chez les accueillantes qui n'étaient pas à risque ni un membre de leur famille, l'accueil a été maintenu durant toute la durée du confinement : la structure n'a jamais été fermée de toute la crise sanitaire. Cette structure comprend un comité comportant un représentant du conseil communal comme notre municipal en charge de ce dicastère.

La Confédération nous a remboursé le « manque à gagner ». **Réponse acceptée.**

### 12. Quel est le nombre d'AMF (= accueillant-e-s en milieu familial) déclarées ?

La commune d'Epalinges peut compter sur 15 accueillantes au sein de l'AAEE.

**Réponse acceptée mais maintien pour suivi.**

### 13. Répartition géographique dans la commune ?

8 habitants dans le secteur Roches – Croisettes – Bois-Murat ;  
7 habitants dans le secteur Ofréquaz-Croix-Blanche - Grand-Chemin ;  
0 dans le secteur Village-Chaugand, ce qui peut parfois poser problème.

Les AMF doivent résider sur le territoire de la commune. **Réponse acceptée.**

### 14. Comment sont-elles recrutées ?

Par le bouche-à-oreille, le journal Le Palinzard, les panneaux dynamiques, le site internet de la Commune. **Réponse acceptée.**

## Camps scolaires

### 15. Quelles sont les classes et les années qui ont bénéficié de ces camps ?

15 classes, de la 7<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> année, de janvier à début mars 2020. 5 classes de la 4<sup>ème</sup> et de la 5<sup>ème</sup> année ont participé à des camps de découverte, de septembre à début octobre 2020. Il n'y aura plus de camps jusqu'au mois de juin 2021 à cause du COVID. **Réponse acceptée.**

### 16. Quel est le coût pour la Commune ? Augmentation effective depuis la gratuité de l'école ?

En 2019, CHF 60'000.- pour les camps de ski de la part des parents, CHF 13'000.- pour les camps découverte ; maintenant les parents déboursent 11,50 CHF/jour, mais 80 francs par semaine au maximum par enfant lors de ces camps. Il a fallu rajouter CHF 90'000.- francs au budget pour effectuer le même nombre de camps. Le système des camps de ski à Leysin est relativement bon marché, il serait dommage de ne pas continuer à mettre ces camps sur pied. **Réponse acceptée.**

### 17. Fréquentation du chalet de l'Espérance à Leysin sur l'année ?

Les camps de ski : le chalet de l'Espérance à Leysin a été occupé de janvier à fin mars par 15 classes de 10<sup>ème</sup> année en 2020. Les camps découverte de la 4<sup>ème</sup> et de la 5<sup>ème</sup> année : 5 classes de septembre à octobre (= périodes lors desquelles le chalet est le plus utilisé). La fermeture du chalet pour les écoles a lieu de juillet à août (vacances scolaires). **Réponse acceptée.**

## 18. Occupation du personnel sur place lors de l'annulation des camps ?

Nous avons profité de l'absence des élèves lors du mois de mars pour faire des travaux nécessaires au chalet. Depuis la rentrée d'octobre, M. Chevillat (intendant/cuisinier) est venu donner un coup de main au réfectoire scolaire. L'auxiliaire, en revanche, a demandé un congé sans solde pour toute la durée du Covid. Le taux d'activité de l'intendant est calculé sur toute l'année scolaire. Le chalet n'est pas utilisé durant les mois d'été. **Réponse acceptée.**

## « La Jarette »

## 19. Comment ça marche ?

Il s'agit d'un vélo-cargo utilisé 4 jours par semaine, avec 2 animateurs. Les enfants y viennent pour prendre le goûter, emprunter un ballon, etc. le tout, sous la supervision d'un-e animateur/animateur du CAP (Centre d'Animation Palinzard). Le but était de rendre le CAP plus visible sur le territoire de la commune. Il entrera en ligne de compte dans l'accueil de jour des enfants jusqu'à 10 ans. Nous n'avons pas besoin de l'approbation du Canton. « La Jarette » est en fonction jusqu'à 18h. **Réponse acceptée.**

## 20. Quels succès ?

Rencontre un vif succès ! De nombreux enfants sont présents tous les jours, et cela crée dans le préau de Bois-Murat une ambiance conviviale. **Réponse acceptée.**

## 21. Quels retours de la population ?

De nombreux retours positifs de la part de la population, des enfants comme des parents. Les parents sont rassurés qu'un-e référent-e soit présent-e à la sortie de l'école pour leurs enfants. Il s'agit d'un véritable projet éducatif pour les enfants. **Réponse acceptée.**

## CET (Conseil d'établissement)

## 22. Quel est le rôle et le poids de chaque quart (école, parents, Municipalité et sociétés locales) du CET ?

Le CET n'a pas énormément de compétences selon le dispositif législatif de la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire). Il est censé faire le lien entre les parents, l'école et le CAP.

Le CET n'a absolument aucun pouvoir décisionnel, mais il est régulièrement consulté. Il peut créer une dynamique, donner des impulsions et un premier regard. Les P.V. du conseil d'établissement sont publics. Il est avant tout un outil de communication à destination de la population. **Réponse acceptée.**

## 23. Quelles décisions ont été prises puis appliquées ?

Aucune mais le CET est régulièrement informé des décisions prises concernant l'école. **Réponse acceptée.**

## 24. Organe délibératif ou décisionnel ?

Purement délibératif. Il est un lien entre la société civile et l'école. **Réponse acceptée.**

## EMS – relèvent de la compétence du Canton et non de la Commune.

25. Quelle est la situation du personnel soignant ?

Quelques cas positifs au COVID parmi le personnel soignant dès la 1<sup>ère</sup> vague. **Réponse acceptée.**

26. Celle des résidents ?

Aucun cas COVID lors de la 1<sup>ère</sup> vague. 2<sup>nde</sup> vague : quelques cas et des décès sont à déplorer.  
**Réponse acceptée.**

27. Le CIVESS (Contrôle interdisciplinaire des visites des établissements sanitaires et sociaux) est-il venu en visite ?

Le Municipal est uniquement membre du conseil de fondation. Cet organe a rendu visite à notre établissement de la Girarde, et a été très satisfait des mesures prises pour endiguer l'épidémie et assurer la sécurité des résident-e-s comme du personnel soignant. **Réponse acceptée.**

## Terrains de sports

28. Quelles sont les avancées du dossier judiciaire en lien avec le terrain de foot synthétique ? Quelles alternatives ont été envisagées en faveur du F.C Epalinges ?

La COGEST souhaite consulter les PV concernant le litige.

M. Jolliet nous a aimablement tenus informés de la situation de la procédure, de façon très complète.

C'est une affaire qui date de près de 12 ans ; 2 membres du conseil communal travaillent pour l'entreprise concernée (CSD). Le service des forêts du Canton n'a pas autorisé la construction du remblai. La Municipalité de l'époque donne alors son feu vert à l'édification d'un remblai beaucoup plus raide, après expertise. L'intégralité de la procédure coûtera au minimum CHF 1,2 million. L'enjeu de toute la procédure est de savoir qui, pour finir, devra payer l'ardoise. **Maintien pour suivi.**

## Les marches exploratoires des femmes

1. Quel bilan avez-vous tiré des marches exploratoires des femmes ?
2. Quelles données avez-vous pu récolter ?
3. Ces marches ont-elles pu mettre en évidence des zones à éclairer en priorité ?
4. Toutes les observations effectuées ont-elles pu être intégrées au plan lumière ?

**Note de la COGEST : le rapport de la Municipalité n'ayant pas encore été publié au moment des questions et des auditions, le Municipal concerné n'a pu répondre à nos questions. La Cogest renvoie par conséquent au rapport de la Municipalité sur ce thème, qui devrait être publié dans le courant de l'année 2021.**

## Formation – Sécurité au travail

Question 04/2019 du Rapport de la COGEST 2019 (suivi du rapport 2019-2020)

29. Quelles formations les Municipaux ont suivies sur la gestion du personnel ? Est-ce que cette possibilité est offerte aux Municipaux ? Auprès de quels organismes ?

Le dicastère de M. Jolliet n'est pas vraiment concerné par ces mesures. L'ensemble du personnel communal a reçu une formation en gestion du personnel, mais pas chaque dicastère en particulier. Pas d'obligation de suivre une formation au CEP (Centre d'éducation permanente) au Mont-sur-Lausanne. **Réponse acceptée.**

### COVID-Gestion de la crise sanitaire

30. De quel ordre et de quelle importance ont été les conséquences du confinement et/ou de la pandémie en général ?

Durant la 1<sup>ère</sup> vague, rassembler les énergies de nos partenaires pour mettre en place des mesures afin de faire face au confinement, à la solitude des seniors, à l'isolement de certains pans de la population. M. Jolliet salue l'élan de solidarité qu'a connu la commune.

PRO SENECTUTE continue-t-il son engagement en faveur des seniors ? Oui, l'association continue de prendre les appels et de les transmettre aux « LuLus » (association de bénévoles palinzarde). **Réponse acceptée.**

31. Quelles sont les répercussions des mesures sanitaires ?

Achat de produits et de matériel pour la désinfection des salles de classe (cf. réponse du municipal M. Monod sur cette question.) **Réponse acceptée.**

## Dicastère de M.Roland Perrin

### Déchèterie municipale

#### 1. À quel stade en est la signalétique concernant le tri des déchets de la déchèterie ?

Il était prévu de le faire en collaboration avec la Ville de Lausanne cette année. Mais cette tâche a été repoussée car ce n'était pas une priorité. Un questionnaire sera établi avec la déléguée à la durabilité et les utilisateurs seront appelés à se prononcer sur la compréhension des panneaux et sur d'éventuelles améliorations. En fonction de ce qu'il en ressort, des modifications seront apportées. Le questionnaire sera vraisemblablement prêt ce printemps.

**Maintien pour suivi.**

#### 2. Quel tableau a été établi concernant les rétrocessions des divers matériaux recyclables ? Le cas échéant, pour quand est-il prévu de fournir ce tableau et de communiquer ces informations à la population Palinzarde ?

Il existe un tableau complété chaque mois. Ce tableau renseigne sur les quantités et les prix de reprise ou de traitement des différents déchets collectés. Pour certains déchets, le tri peut varier fortement, en fonction du prix du marché. Certains déchets sont gérés par la Ville de Lausanne : nous payons la Ville de Lausanne pour qu'elle prenne en charge certains déchets, et en échange, Vers-chez-les-Blancs dépose ses déchets dans notre déchetterie. Mais ce tableau, qui existe, n'est pas destiné à une publication au grand public car il est très technique. Les statistiques annuelles sont déjà disponibles dans le rapport de gestion. Toutefois, le tableau avec les différentes filières utilisées pourrait être mis en ligne sur notre site internet.

**Maintien pour suivi.**

**Vœu : La COGEST invite la Municipalité à donner une information plus transparente sur la façon dont les différents déchets sont recyclés.**

#### 3. Quelle formation le chef de service a-t-il reçue en matière de tri ? Vérifie-t-il que les bonnes pratiques soient scrupuleusement appliquées dans le domaine du tri des matériaux recyclables ?

Le chef de service dispose d'une formation d'ingénieur en environnement, complétée par une spécialisation dans la gestion des sols et le développement durable. M. Clavel a une expérience de plus de onze ans dans le domaine des déchets, en bureau privé et à la commune. Il assiste aux différentes formations continues dans la mesure des besoins et partage ses connaissances avec le chef de projet de la Ville de Lausanne dans le cadre de la collaboration pour la déchèterie.

La question du tri appartient aux employés de terrain qui vérifient les fractions de déchets et sortent les éléments indésirables. Mettre en place des bennes à plastiques souples serait une fausse bonne idée. En effet, pour pouvoir les amener chez Tridel, il faudrait payer le transport, l'élimination des déchets plastique, tandis qu'avec les sacs poubelles taxés, nous n'avons rien besoin de payer.

**Maintien pour suivi.**

**Observation : la COGEST invite la Municipalité à s'assurer que les employés en charge de la déchèterie aient reçu une formation dans le domaine du tri des déchets et que le chef de service vérifie l'application correcte des consignes.**

4. Des irrégularités dans le recyclage des matériaux ont-elles été constatées ? Comment vous assurez-vous que la filière de ces matériaux soit vraiment respectée ?

En France, une cellule de tri des déchets a été mise en place, dans laquelle les gens déversent tous leurs déchets, non-triés, sur un tapis roulant puis des employés communaux les trient. Ce système semblerait être bien plus efficace. Mais M. le Municipal rétorque à cela qu'une commune comme Epalinges n'a pas encore une taille critique pour assumer le coût de ce genre d'installation qui demande beaucoup d'employés communaux.

Cela peut arriver que certaines irrégularités aient lieu. Nous travaillons en collaboration étroite avec la Ville de Lausanne, surtout lorsque les filières ne sont pas « usuelles ». Certains déchets sont directement repris par le repreneur, d'autres sont regroupés pour parvenir à des coûts moindres. Le carton par exemple est compacté. Nous avons acheté une machine de compactage, car cela revenait moins cher que de la louer. Idem pour la machine de compactage de la ferraille. Il s'agit surtout de rationaliser les coûts. Tout cela se fait en collaboration avec le chef de Service de la Ville de Lausanne.

**Réponse acceptée.**

5. Quel organisme de contrôle vérifie le bon respect du processus pour les déchets recyclés ?

C'est le département cantonal compétent qui exerce la haute police en matière de gestion des déchets selon l'article 6 de la loi sur la gestion des déchets (LGD). Il délivre les autorisations d'exploiter pour les installations de traitement.

**Réponse acceptée.**

6. Actuellement le personnel de la déchèterie est-il satisfait de l'organisation et des conditions de travail ? Ce personnel est-il suffisant par rapport au travail demandé ? Pouvez-vous nous donner des comparatifs avec d'autres communes avoisinantes (Pully, Renens, Lausanne) quant au nombre de personnes employées dans celle-ci en temps normal du lundi au samedi ?

Pour le responsable de la déchèterie, il est compliqué de contrôler la bonne marche du tri des déchets quand il est seul. L'idéal serait qu'il y ait un-e apprenti-e sous ses ordres. Le problème est qu'il faut un formateur pour un-e apprenti-e, ce que le chef de la déchèterie ne peut pas forcément faire. L'encadrement ne serait pas assuré. En 2020, le responsable travaillait deux samedis sur trois durant l'hiver, et un samedi sur trois durant l'été. En 2021, ce sera toute l'année un week-end sur trois. Lorsqu'il ne travaille pas le week-end, les horaires sont pour moitié de la présence pendant ouverture au public (20h45) et l'autre moitié (20h45) du rangement, du nettoyage et de la préparation pour les évacuations. Le samedi, deux étudiants appuient l'employé, ce qui représente environ 0,33 ETP annuellement.

Du personnel de la voirie est également mis à disposition pour du remplacement en cas de vacances, absences ou aide ponctuelle, et pour deux samedis sur trois (avec chauffeur de bus, ancien de la voirie). Cela représente environ 0,3 ETP annuellement.

Pully n'est pas comparable à Epalinges car il y a plusieurs déchèteries (Perraudettaz, Gavardes à Savigny et les ménages peuvent également aller au CID à Malley). A la déchèterie des Gavardes à Savigny, le responsable est seul.

Renens n'est pas non plus comparable à Epalinges, car il y a plusieurs déchèteries mobiles, et nombreux sont celles et ceux qui vont déposer leurs déchets au centre intercommunal de Malley. La déchèterie de Malley a une taille comparable à celle d'Epalinges, mais elle compte beaucoup plus d'employé-e-s car elle gère un volume de déchets bien plus conséquent que celui d'Epalinges.

La déchèterie de Manloup au Mont-sur-Lausanne est à peu près comparable avec celle d'Epalinges. Il y a deux employés durant les heures d'ouverture. La part du rangement, du nettoyage et de

l'exploitation pendant la fermeture est de 4 heures par employé, soit 8 heures au total par semaine. A Epalinges, on parle de 20 heures par semaine pour le nettoyage.

**Réponse acceptée et maintien pour suivi.**

**Vœu : La COGEST propose que la question du tri des déchets fasse l'objet d'une discussion au sein de la Commission de politique régionale, vu l'imbrication des différentes communes sur ce thème.**

## Gestion des déchets

7. Comment la Commune organise-t-elle le respect de l'article 6 du règlement Communal sur la gestion des déchets ménagers ainsi que les déchets plastiques souples ? De nouvelles mesures ont-elles été mises en place pour respecter le règlement ?

Les plastiques sont toujours à mettre dans les sacs taxés.

Seuls les habitant-e-s et les entreprises d'Epalinges et de Vers-chez-les-Blancs sont en possession d'une carte leur permettant l'accès à la déchèterie. Cette carte sert de moyen de contrôle. Une attention particulière est portée sur les entreprises afin de veiller à ce qu'elles n'amènent pas des déchets provenant d'activités hors d'Epalinges. Il s'agit surtout de bien réguler les déchets des entreprises, notamment des paysagistes. Le traitement des déchets verts est le plus compliqué et le plus cher, par exemple. Nous y sommes très attentifs. A la question de savoir s'il existe une « taxe au poids » prélevée à Epalinges, Monsieur le Municipal répond par la négative. Les entreprises paient une taxe forfaitaire. Les autres paient elles-mêmes l'évacuation de leurs déchets. Conteneurs à puce, le « contrôle au poids » se fait de manière privée. C'est la filière « Transvoirie » qui s'occupe de cette question.

**Réponse acceptée.**

8. Quelles mesures ont été prises auprès des grandes surfaces sur le territoire communal de façon que celles-ci connaissent le même traitement en matière de récupération et d'élimination des déchets de leurs clients ?

Cette tâche a été repoussée à cette année 2021 car elle n'était pas prioritaire. Les grandes surfaces récoltent déjà plusieurs déchets. Le but consiste à les rencontrer afin de pérenniser ces récupérations et à y ajouter, par exemple, les suremballages des produits. Par ailleurs, il s'agit de profiter de l'agrandissement planifié de la Migros pour l'inciter à mettre en place des conteneurs à déchets, de sorte que les déchets puissent être triés et recyclés. La réponse systématiquement avancée par les grandes surfaces est la suivante : la place manque.

**Maintien pour suivi.**

**Observation : la COGEST suggère à la Municipalité de mener une politique proactive auprès de l'ensemble des grandes surfaces présentes à Epalinges afin de réduire les déchets et d'améliorer les possibilités de tri pour les clients, dans les meilleurs délais.**

9. Comment est organisé le contrôle de l'incivilité des ordures ménagères concernant l'utilisation de sacs non autorisés dans le ramassage ? Quelle est la proportion des personnes qui ne respectent pas le règlement ? Des amendes ont-elles été distribuées ? Si oui combien et pour quel montant ?

Des suivis sont occasionnellement réalisés. Nos collaborateurs suivent le camion poubelle et les sacs non taxés sont sortis de la benne, ramenés au dépôt pour y être pesés et fouillés. Une fois connu le poids de la tournée de ramassage, la proportion de sacs non taxés est calculée.

En 2020, deux contrôles ont été réalisés et respectivement six et neuf sacs non taxés ont été retrouvés dans la collecte, ce qui rapporté à la totalité amène à un taux de non-conformité de 0,1%, largement inférieur au taux maximum admis de 2% (valeur à ne pas dépasser dans le cadre de la convention cadre avec GEDREL).

Ces contrôles n'ont donné lieu à aucune amende car aucune preuve n'a été trouvée. Toutefois, un courrier a été adressé à tous les habitant-e-s des zones concernées pour rappeler l'usage des sacs taxés. Dans le quartier des Tuileries, certaines incivilités ont eu lieu dans les éco-points privés du quartier. Un Securitas est envoyé de temps à autre, afin d'assurer le respect des règles. Le contrôle s'effectue aussi avec les ripeurs de la société de collecte qui nous avertissent lorsqu'ils constatent des sacs non taxés de manière régulière.

**Réponse acceptée.**

## Le Plan Lumière

### 10. Quelles mesures ont été appliquées en 2020 pour mettre en œuvre le Plan Lumière et pour diminuer la pollution lumineuse ?

En 2020, le principal chantier s'est déroulé sur la Route de la Croix-Blanche. Plusieurs mesures ont été prises : le remplacement des luminaires selon la hauteur et la couleur de lumière recommandée par le plan lumière, le passage à la technologie LED, l'augmentation de l'interdistance et la réduction du nombre de candélabres (15 au lieu de 20), la baisse de la puissance installée et l'abaissement nocturne de l'intensité lumineuse.

Toutes ces mesures ont permis une économie annuelle de 9'854 kWh par année par rapport à l'ancienne installation, soit environ la consommation de trois ménages de 2 à 3 personnes.

**Réponse acceptée mais maintien pour suivi.**

### 11. Dans quels quartiers les nouveaux luminaires ont-ils été installés et à quel coût ?

Quinze nouveaux candélabres ont été installés sur la partie basse de la Route de la Croix-Blanche, pour un montant de CHF 65'314,65 TTC. Ces coûts ne comprennent que la fourniture et la pose des candélabres, sans les travaux de génie civil pour les socles.

Deux autres candélabres ont été remplacés à la suite d'un accident : un au Chemin de l'Eglise pour un coût de CHF 2'749,45 TTC (fourniture et pose) et un autre sur la Route de Montblesson, dont le coût sera refacturé au responsable de l'accident.

Par ailleurs, de nouveaux lampadaires ont été commandés fin 2020 pour remplacer ceux qui sont vétustes ou endommagés. Ils ne seront posés que lors de la réalisation des travaux en 2021. Il y en a neuf sur la Route du Village pour un coût de CHF 18'446,15 TTC, neuf sur le Pré d'Yverdon pour un coût de CHF 17'728,50 TTC et cinq sur le sentier du Bois-de-la-Chapelle pour un coût de CHF 11'847 TTC.

**Réponse acceptée.**

### 12. Quel pourcentage du territoire communal est-il équipé avec du LED ?

Sur les 905 points lumineux du territoire communaux, 102 sont actuellement installés en LED, soit 11,3%. **Réponse acceptée.**

### 13. Quels sont les quartiers jugés prioritaires ?

Selon l'audit technique, la priorité est donnée aux infrastructures les plus vieilles et aux sources lumineuses les plus énergivores. La coordination avec d'autres travaux nous pousse également à

remplacer ou modifier l'éclairage public en fonction des opportunités. Cette année, il est prévu le remplacement de candélabres au Chemin du Bois-de-la-Chapelle, à l'accès de la maison palinzarde (Croix-Blanche), au Chemin du Pré d'Yverdon, au Chemin de la Vuilletaz et sur la partie haute de la Route de la Croix-Blanche.

Un préavis à ce sujet sera soumis à l'approbation du Conseil communal au début de l'année 2022. Par ailleurs, des candélabres seront également installés avec les travaux de la route de Berne.

**Réponse acceptée et maintien pour suivi.**

**14. Quelle est la part d'économie induite par l'utilisation des LED par rapport aux ampoules à mercure ?**

Nous avons obtenu de la part des SIL une estimation des économies réalisées qui peuvent aller de 30% à 60% suivant le type de luminaire initial et le lieu à éclairer. Ces économies augmentent encore avec la programmation d'un abaissement nocturne.

Les luminaires de parc de Type Hess Oslo 80W mercure sont remplacés par des luminaires Avenue D2 d'une puissance de 31W ou de 40W, ce qui engendre une économie qui se situe entre 50% et 60%, sans compter les abaissements nocturnes.

Les luminaires routiers de 150W sodium sont remplacés par des Zelda 100W. Généralement, cette puissance nominale est encore réduite de 10%. Sans compter les abaissements nocturnes, la puissance installée est diminuée de 30% à 50% selon la classification de la route.

**Réponse acceptée.**

## Formation – Sécurité au travail

*Question 04/2019 du Rapport de la COGEST 2019 (suivi du rapport 2019-2020)*

**15. Quelles formations les Municipaux ont suivies sur la gestion du personnel ? Est-ce que cette possibilité est offerte aux Municipaux ? Auprès de quels organismes ?**

Vu son expérience professionnelle en tant qu'ancien responsable d'un bureau d'études, le Municipal en charge du dicastère ne prévoit pas de se former davantage.

**Réponse acceptée.**

## COVID-Gestion de la crise sanitaire

**16. De quel ordre et de quelle importance ont été les conséquences du confinement et/ou de la pandémie en général ?**

Lors de la première vague, un plan de continuité a été établi. Les services essentiels ont été assurés par ordre de priorité. Les bureaux ont été fermés et les employés ont été mis en télétravail.

La limitation du nombre de personnes en déchèterie a nécessité la mise en place d'un employé à l'entrée pour limiter le nombre de personnes autorisées sur le site. La pandémie a entraîné une baisse des utilisateurs et une relative augmentation des quantités de déchets. Beaucoup de ménages ont profité de faire du rangement dans leurs habitations.

**Réponse acceptée.**

**17. Quelles sont les répercussions des mesures sanitaires : engagement de personnel surnuméraire ? Achat de produits et de matériel pour la désinfection ?**

Toutes les poignées de portes ont été désinfectées, chaque employé-e a porté le masque, toutes les prescriptions sanitaires de l'OFSP ont été scrupuleusement respectées. Il n'y a pas eu de manifestation

et d'événement particulier organisé, donc moins de tâches à réaliser. Il n'y a pas eu non plus d'engagement de personnel supplémentaire. L'achat des produits pour la désinfection est centralisé par la conciergerie.

**Réponse acceptée.**

## Dicastère de M. Bernard Krattinger

### La récupération des eaux de pluie

#### 1. Dans quels bâtiments communaux l'eau de pluie est-elle récupérée ?

M. Krattinger ne gère pas tout le parc immobilier de la commune : les bâtiments scolaires sont par exemple gérés par M. Jolliet, et ceux de la voirie le sont par M. Perrin. L'eau de pluie est récupérée dans le bâtiment du centre de vie infantine et le bâtiment n° 5 de la voirie (Ecole de musique), dans des bassins souterrains. 40.000 L par année sont ainsi récupérés. Les bassins ont une grande capacité de récupération, à tel point que le centre de vie infantine a connu des inondations des sous-sols.  
**Réponse acceptée.**

#### 2. Quels usages la commune fait-elle de cette eau pluviale ?

L'eau sert à l'arrosage (service des espaces verts). Au centre de vie infantine, l'eau stockée sert à l'arrosage et également pour alimenter les chasses d'eau des WC du bâtiment. **Réponse acceptée.**

### CAD (chauffage à distance)

#### 3. Quel est l'avancement des différents CAD dans la commune ?

Un préavis d'intention a été soumis au Conseil communal de février. Il précise le prochain partenariat, sous la forme d'une concession avec les Services industriels de Lausanne pour la distribution de chaleur sur les secteurs Croisettes et Croix-Blanche d'Epalinges, avec un début des travaux en 2021 sur la zone des Croisettes, ainsi qu'un second partenariat avec Romande Energie Service SA et les SIL, sous la forme d'une société anonyme pour la création d'une centrale de production de chaleur renouvelable utilisant la gazéification du bois, à l'horizon 2025. Ainsi, plusieurs bâtiments des Croisettes/Tuileries ainsi que le collège de Bois-Murat pourront être raccordés au CAD avant 2023. Le gros-œuvre sera l'installation des canalisations souterraines : à ce titre, il s'agit de profiter des travaux routiers déjà mis en œuvre actuellement. **Réponse acceptée et préavis d'intention présenté et accepté lors du CC du 16.02.2021.**

#### 4. Quels types d'énergies la Municipalité compte-t-elle privilégier (la géothermie, le bois...) ?

La constitution d'un second partenariat est prévue avec les SIL et Romande Energie afin d'installer une chaufferie (50.000 m<sup>3</sup> de bois/année), fonctionnant avec le mode de gazéification du bois, car très peu de particules + production électrique, entièrement énergies renouvelables (bois + géothermie sur 2000m de profondeur). Il s'agit avant tout d'opérer des sondages géologiques afin de s'assurer au mieux si le potentiel de géothermie est suffisant pour justifier les forages. Projet encore à l'étude. Bois provenant de la région (« la Forestière »). Il a fallu s'assurer que d'autres projets en cours dans la région (Vevey, Puidoux, Ecublens, etc...) ne prêterent pas l'approvisionnement en bois du projet palinzard. Des garanties ont été convenues pour assurer l'approvisionnement en bois de la chaufferie d'Epalinges.

Les communes peuvent-elles bénéficier de subventions de la part de l'Etat de Vaud ? Oui, bien-sûr, par exemple pour l'obtention du label « Minergie », ainsi que dans le cadre du « plan énergie » mis en place par le Canton. Le CAD palinzard sera raccordé au CAD lausannois, et sera géré par les SIL, qui sont très intéressés à ce que le mix lausannois voie la part des énergies renouvelables (64% actuellement) progresser de la sorte de 2 ou 3% supplémentaires. La chaufferie sera quant à elle gérée par une S.A., aux mains de la commune.

Un raccordement de notre Commune au CAD lausannois majoritairement renouvelable à 64% (valorisation des rejets de chaleur de Tridel et gaz) sera opérationnel dès 2022 dans le secteur des Croisettes/Tuileries. Ensuite, pour couvrir la totalité des besoins de chaleur des Croisettes/Tuileries-Biopôle-Croix-Blanche, une centrale de production de chaleur utilisant la gazéification du bois (technologie mature et très peu émissive par rapport aux chaufferies bois conventionnelles) est programmée dans un premier temps au vu de l'urgence climatique en attendant que la géothermie de moyenne profondeur (2000m) fasse ses preuves dans la région (projets EnergieO, Lavey, Ouest lausannois). Pour la géothermie de moyenne profondeur, les premiers retours ne sont pas attendus avant 5 à 10 ans. Nous allons toutefois engager des études prospectives dès que possible en partenariat avec les SIL, détenteur du permis de recherche dans la région pour les 5 prochaines années (notamment pour ne pas perdre de temps en cas d'imprévu sur le projet bois). En cas de succès du forage géothermique sur Epalinges (ce qui n'est pas encore acquis), la géothermie pourrait augmenter de manière conséquente la part renouvelable du CAD en complément de ce qui serait déjà apporté par la chaufferie au bois.

**Réponse acceptée mais maintenue pour suivi quant à la gestion qui sera faite par la S.A.**

## La rénovation des bâtiments communaux

### 5. Avez-vous établi un programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux ?

Si ce document existe, nous remercions la Municipalité de nous le fournir.

Si ce document n'existe pas, pouvez-vous nous renseigner sur la stratégie de la Municipalité ?

Un programme de rénovation sommaire a été établi en 2018, document faisant d'ailleurs partie intégrante du dossier de labellisation *Cité de l'énergie*. Ce document sera mis à jour en 2021 lors de l'actualisation de la politique énergétique et climatique de la nouvelle législature. **Réponse acceptée.**

### 6. Quels bâtiments sont concernés par ces rénovations par ordre de priorité ?

Trois bâtiments importants font actuellement l'objet d'une rénovation ou d'une reconstruction labellisée *Minergie-P* : les **bâtiments scolaires BMA** et **BMD** de Bois-Murat, et le complexe de la **Salle des spectacles**. De plus, dans le cadre de la mise en place d'une installation solaire sur le **bâtiment principal BMF** de Bois-Murat, l'étanchéité + isolation de la toiture devrait être rénové en 2021. A l'avenir, une attention prioritaire sera portée sur les **pavillons scolaires** du **Chaugand** et du **Grand-Chemin**, sur la **Maison Palinzarde** dans le cadre du projet de rénovation du centre commercial de la Croix-Blanche, ainsi que sur la **Maison de Commune** et les façades du **Chalet de Leysin**. Les bâtiments de la **Voirie** feront quant à eux l'objet d'une probable rénovation-extension-reconstruction en lien avec la création d'une nouvelle chaufferie à énergie renouvelable. Le devenir de la ferme de la Girarde n'est aujourd'hui pas défini.

Certains chantiers ont connu des retards, dus essentiellement à la crise sanitaire que nous traversons actuellement, ou aux reports des préavis décidés par le Conseil communal.

L'abri de protection civile a par exemple été déclassé, tant il ne respectait plus les normes en vigueur.

**Réponse acceptée.**

## L'aménagement du territoire

### 7. Quelle stratégie de préservation du bâti historique de la commune a été mise en place ?

Les bâtiments historiques classés sur le domaine communal sont rares. La cure d'Epalinges est en note II, mais il s'agit d'un patrimoine de l'Etat de Vaud. Le seul édifice Palinzard classé est l'Eglise des Croisettes. Elle est classée également en note II. Ainsi, toute intervention doit être coordonnée avec le service des monuments historiques du canton. Il n'est à notre avis pas nécessaire de disposer d'une

stratégie en la matière. La préservation du bâti historique (notamment pour quelques fermes ou bâtiments à préserver) implique que chaque situation soit examinée spécifiquement au cas par cas (exemple de la ferme du Ruisseau-Martin ou du ch. des Orchez) Toutefois, notre chef de service est architecte et ancien chef de section des cures et temples à l'Etat de Vaud. Il n'est donc pas dénué d'une certaine sensibilité, vis-à-vis du patrimoine.

Il y a en revanche la possibilité de mener une réflexion quant au nom accordé aux rues et autres chemins communaux. **Réponse acceptée.**

#### 8. Quelle est la politique de la Commune par rapport à l'utilisation de matériaux écologiques à faible impact climatique lors de la construction et de la rénovation de bâtiments communaux ?

Cette politique est traitée de manière très claire au sein de la Municipalité d'une part et à l'interne du service d'architecture, d'urbanisme & de l'énergie d'autre part. Le choix des matériaux utilisés, lors de nos interventions de construction ou d'entretien est systématiquement traité au regard des principes du développement durable. Pour les constructions nouvelles, par le biais des préavis (ex. Bois-Murat, Salle des spectacles, etc.), la labellisation *Minergie* est systématiquement ciblée. Cela sous-entend, non seulement des exigences énergétiques à respecter, mais aussi une attention particulière à porter au choix des matériaux. Pour l'entretien et la rénovation (peinture, revêtements, etc.), les produits certifiés ECO sont systématiquement utilisés (c'est-à-dire qu'ils respectent l'environnement). Cette philosophie est aussi appliquée à la conciergerie qui a d'ailleurs reçu le « *certificat de nettoyage écologique* » qu'elle reçoit de façon ininterrompue chaque année depuis 2014. Nous avons une centrale de fournitures : nos concierges ne peuvent pas se fournir là où ils veulent. **Réponse acceptée.**

#### 9. Comment la Municipalité prend-elle en compte les observations des ateliers de démarche participative dans l'élaboration des plans de quartier ?

Des démarches participatives sont régulièrement utilisées (PDL des Croisettes, PDcom, Aménagement Croix-Blanche, etc.). Les réflexions, propositions, souhaits font l'objet d'un programme ou d'un cahier des charges qui sont systématiquement intégrés dans tous les plans directeurs et d'affectation ou autres projets architecturaux. Le plan d'affectation des Tuileries sera par exemple soumis à l'approbation du Conseil communal une fois que l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal sera actée. Ce dernier donnera les orientations en matière de gestion du territoire de toutes les communes vaudoises. Notre PDCom (plan directeur communal) sera transmis à l'examen préalable du Canton déjà ce premier semestre. Il entrera donc vraisemblablement en vigueur fin 2022. Le délai cantonal de juin 2022 ne sera jamais respecté par aucune commune : ce délai semble par trop ambitieux. La mise à l'enquête du plan d'affectation communal ne débutera donc vraisemblablement qu'en 2023. Les prochains chantiers seront donc : le plat de la Croix-Blanche et le projet de chaufferie à bois sur le site de la voirie. **Réponse acceptée mais maintenue pour suivi.**

#### 10. Quelles informations sont données aux participants des ateliers de démarche participative sur l'avancement des travaux ?

Les publics concernés sont :

- Les associations de quartier
- Les habitant-e-s
- Les commerçants locaux
- Toute personne intéressée

En règle générale, les publics concernés (Association de quartier, de commerçants, habitants, propriétaires) sont informés de l'avancement des démarches engagées lors de séances d'information publiques, notamment celles en lien avec les mises à l'enquête de plan d'affectation ou de mises en

consultation de plans directeurs, voire lors d'entretiens ciblés (par exemple les propriétaires de bâtiments sur le secteur des Croisettes). Les observations des démarches participatives ou des consultations effectuées sont résumées et les réponses qui y sont apportées communiquées aux personnes concernées. **Réponse acceptée.**

## La ferme de la Cabolétaz

### 11. Quelles solutions ont été trouvées pour le devenir de la ferme de la Cabolétaz ?

La ferme de la Cabolétaz (aussi appelée la « ferme Collet ») est aujourd'hui propriété communale. Une réponse a fait l'objet du Rapport 13/2020, « *réponse au postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel relatif au devenir de la ferme Collet* » lors du Conseil Communal du 16 juin 2020. Lors de cette séance du CC, la Municipalité a retiré ledit rapport afin d'apporter quelques précisions sur les raisons ayant conduit la Municipalité à prévoir un DDP (= Droit Distinct et Permanent) en faveur de la CLE (Coopérative de Logement d'Epalinges) pour réaliser des logements d'utilité publique. La ferme sera à terme affectée à des logements d'utilité publique, puisqu'il s'agit d'un bien communal. Un rapport plus détaillé sera prochainement présenté à l'approbation du CC. Compte tenu des nombreux dossiers dont est chargé le Service Urbanisme, Architecture & Energie, la rédaction de ce nouveau rapport n'a pas été jugée prioritaire.

À ce jour, la ferme est inhabitable (les conduites d'eau et d'électricité ont été coupées), et même impropre à l'habitation, car dangereuse. **Réponse acceptée.**

### 12. Cette ferme occasionne-t-elle des charges de chauffage ou autres pour le contribuable ? Si oui, quel en est le montant ?

Non. La ferme n'est pas chauffée car inhabitée et inhabitable. Elle ne coûte pas un centime au contribuable palinzard à cet égard.

**Complément d'information reçu le 21.04.2021 : malheureusement, en raison du gel hivernal, les Services industriels n'ont pu couper ni l'eau ni le chauffage (mesure anti-gel). Par conséquent, la Municipalité reçoit toujours des factures de la part des SIL.**

**Réponse acceptée.**

### 13. Au cours de l'année 2020, est-ce que ce bâtiment a été de nouveau habité ?

Absolument pas. **Réponse acceptée.**

## Relations entre la Commission d'urbanisme et des constructions (CUC) et la Commission consultative d'urbanisme de la Municipalité

### 14. Comment la Municipalité favorise-t-elle le dialogue et la collaboration entre la Commission d'urbanisme et des constructions et la Commission consultative d'urbanisme de la Municipalité ?

Pour rappel : les membres de la CUC sont des miliciens, donc des « non-experts » ; en revanche, les membres de la CCU sont, eux, des spécialistes.

La Municipalité a décidé de ne pas trancher cette question, en effet : pour quelle utilité ? Pourquoi « mélanger » les différents domaines de compétences ? Le mélange des genres n'est ici pas souhaitable...

La commission consultative peut être consultée, au cas par cas, par la CUC ou une commission ad hoc sur des points précis, s'il y a besoin d'avoir l'avis d'un expert. Cette question a fait l'objet d'un vœu de M. le Conseiller Félix Schmidt lors de la séance du CC du 22 septembre 2020. Ce vœu avait la teneur suivante : *“En conclusion, il demande sous forme de vœu une réunion rapide des deux commissions d'urbanisme, afin de retravailler ce plan directeur avant qu'il ne soit approuvé par la Municipalité et qu'il ne soit bloqué pour 12 ou 15 ans.”* La Municipalité n'a à ce jour pas pris de décision quant à la réponse à donner à ce vœu. A titre personnel, le Municipal responsable du dicastère n'estime pas utile et positive une collaboration entre les deux commissions d'urbanisme, chacune d'elle ayant un rôle différent à jouer dans le cadre de l'examen des dossiers qui leur sont soumis. **Réponse acceptée.**

## Encouragement à la mobilité douce

### 15. Lors de nouvelles constructions d'immeuble, est-il systématiquement prévu d'installer des bornes de recharge pour les véhicules, ainsi que des éco-points ?

Des réflexions sont en cours dans le cadre de l'élaboration du futur règlement du plan d'affectation (PACom) pour inciter et imposer des bornes de recharge pour véhicules électriques et octroyer d'éventuels bonus en cas de pose d'infrastructures de recharge lors de la légalisation de Plans d'affectation ou d'octroi de permis de construire. Concernant les écopoints, cela se fait systématiquement à l'échelle des plans de quartier ou plan d'affectation. **Réponse acceptée.**

### 16. Où en est la mise en œuvre du Plan Directeur Communal de Mobilité (PDMob)?

Le PDMob réalisé en 2014 sert de base pour tous les aménagements de mobilité dans la Commune, y compris dans les plans directeurs, de quartier et d'affectation. Les recommandations sont en général intégrées lors des travaux de voirie de la Commune. Un document sera bientôt réalisé afin de rendre compte des travaux et installations opérés depuis 2014 en termes de mobilité. Depuis 2014, les mesures suivantes préconisées par le plan directeur communal de mobilité (PDMOB) ont été réalisées:

- Création d'une zone 30 dans le secteur Ofréquaz/Mon Repos ;
- Création d'une zone 30 dans le secteur Tuileries/Bois-Murat/Roches ;
- Mise en sens-unique d'un tronçon des ch. du Ruisseau-Martin et de la Laiterie + bande cyclable à contre-sens au Ruisseau-Martin ;
- Réaménagement (en cours) et abaissement de la Vitesse sur la RC601 ;
- Réalisation d'un giratoire et d'un accès au parking Croix-Blanche depuis la route de Berne (en cours) ;
- Planification d'une réorganisation du parking Croix-Blanche ;
- Lignes TL 45 et 46 : amélioration des fréquences ;
- Liaison Closalet-Croix-Blanche : planification de l'aménagement d'une passerelle piétons/vélos ;
- Route de Montblesson : aménagement de bandes cyclables Ch. Des Planches : aménagement d'une bande cyclable à contre-sens ;

- Planification de deux zones de rencontre (Croisettes et Croix-Blanche) ;
- Mise en œuvre d'un plan de mobilité de l'administration communale réglant l'utilisation des parkings, le subventionnement des transports publics et de l'achat de vélos électriques.
- Accompagnement de la création d'un plan de mobilité d'entreprises pour le Biopôle.

En novembre 2020, la problématique spécifique de la mobilité douce et spécialement pour les cyclistes a été confiée au service de l'urbanisme. Un projet et une planification sont en cours d'élaboration en réponse aux différentes questions, postulats, motions, etc. (réponse prévue pour le premier semestre 2021). Si le service de l'Urbanisme, Architecture et Energie en détient le « lead », ce travail se fera en collaboration avec le service des travaux et la police administrative.

Réponse prévue dans le premier semestre début 2021. **Réponse acceptée mais maintenue pour suivi.**

#### 17. La Municipalité a-t-elle prévu de mettre en place des aménagements pour les vélos et trottinettes électriques, si oui : qu'est-il prévu comme aménagements ?

La priorité sera donnée aux parcs à vélos mécaniques dans un premier temps. Toutefois, grâce aux subventions du FEEDD, il y a eu une forte hausse des achats de vélos électriques durant l'année 2020 (+38% par rapport à 2019). L'intégration d'aménagements pour les vélos électriques (notamment bornes de recharge) sera programmée dans le cadre de la stratégie communale de mobilité. Mais aujourd'hui, il n'y a pas de politique communale spécifique en faveur des vélos ou trottinettes électriques. Le principal problème étant le vol de ces vélos/trottinettes électriques : il faut aménager des endroits spécifiques et sûrs, afin de prévenir les déprédations et/ou les larcins. **Maintien pour suivi.**

**Observation** : La Cogest souhaite obtenir un échéancier de ces projets de parcs à vélo ou trottinettes électriques.

### Formation – Sécurité au travail

*Question 04/2019 du Rapport de la COGEST 2019 (suivi du rapport 2019-2020)*

#### 18. Quelles formations les Municipaux ont suivies sur la gestion du personnel ? Est-ce que cette possibilité est offerte aux Municipaux ? Auprès de quels organismes ?

Concernant la sécurité au travail, ce n'est pas au Municipal de gérer cet aspect, mais au service des RH : nous avons notamment un « répondant-sécurité ».

Au niveau de la gestion du personnel : tous les municipaux et les chefs de services ont reçu une formation intitulée « entretiens de collaboration ». Cette formation a été mise en place en 2019. Le responsable du personnel est M. le Syndic, qui a la supervision des Ressources Humaines. Nous avons deux responsables de la sécurité de nos chantiers : un responsable de la police des constructions ainsi qu'un responsable police administrative, qui contrôlent la régularité des chantiers, sans pour autant empiéter sur les prérogatives des agents de l'inspection du travail. **Réponse acceptée.**

## COVID-Gestion de la crise sanitaire

### 21. De quel ordre et de quelle importance ont été les conséquences du confinement et/ou de la pandémie en général ?

Pour le service d'Urbanisme d'architecture et de l'énergie, une partie du travail s'est réalisée en télétravail pour respecter les demandes sanitaires. Malgré tout, la présence au bureau, sur les chantiers et les interactions avec les entreprises a été nécessaire. Les réunions se sont effectuées via des systèmes de téléconférence, ce qui n'était pas toujours évident. Pour la conciergerie, les conséquences générales du confinement et/ou de la pandémie en général n'ont pas eu un énorme impact. L'organisation s'est faite simplement dans le respect des normes sanitaires. Il est clair que les demandes de nettoyages, de désinfections, d'organisations souvent changeantes ont fortement augmenté pour la conciergerie. Toutes les demandes ont été traitées malgré une équipe parfois réduite pour cause de quarantaine. En général, effectuer son travail est devenu plus contraignant et une certaine fatigue s'est installée. Malgré tout, l'équipe est consciente que nous avons au sein de l'administration en regard d'autres secteurs économiques des places « privilégiées » et confortables. Le service est très reconnaissant de cela. **Réponse acceptée.**

### 20. Quelles sont les répercussions des mesures sanitaires : engagement de personnel surnuméraire ? Achat de produits et de matériel pour la désinfection ?

Au service d'Urbanisme d'architecture et de l'énergie : le travail a été accompli sans un apport d'ETP, malgré une charge supplémentaire de travail, due notamment au niveau de la gestion chaotique des chantiers et/ou projet en période de pandémie.

La conciergerie a été très sollicitée durant cette période. D'une part pour les désinfections et nettoyages multiples supplémentaires effectuées par le personnel et d'autre part pour la gestion des commandes par le coordinateur (masques, désinfectant, etc.). C'est environ 400 heures supplémentaires qui ont été effectuées par l'ensemble de la conciergerie. Une moitié a été déjà été payée (tarif horaire). Le solde est en cours de rattrapage. **Réponse acceptée.**

## Remarques conclusives

Pour clôturer ce rapport, nous tenons à mettre en évidence une observation qui, nous le souhaitons, puisse amener à réfléchir sur la future organisation des dicastères. En effet, lors de l'élaboration des questions à adresser aux Municipaux, nous avons été confrontés à des incohérences dans la répartition des tâches municipales. Par exemple, il nous a semblé incompréhensible que l'équipe forestière soit gérée par un municipal et que la vente du bois le soit par un autre municipal. N'y aurait-il pas lieu de fusionner ces différentes activités sous la même rubrique dont un ou une municipal/e serait seul/e responsable ?

Nous formulons la même remarque concernant l'urbanisme et l'éclairage public, deux domaines qui peuvent porter à confusion puisqu'ils sont actuellement gérés par deux municipaux différents. Ici encore, il nous semblerait plus logique de fusionner le dossier de l'éclairage public au sein de la thématique de l'urbanisme ou, pourquoi pas, dans celle du développement durable. À ce titre, il serait utile que le futur collègue municipal informe clairement sur la répartition des dicastères ainsi que sur les thèmes qui y seront associés en vue d'optimiser, notamment, le travail des futures COGEST.

Epalinges, le 03 mai 2021

Enzo Santacroce

Président 2020

## Annexes :

1. Règlement des transports scolaires
2. Travail spécifique du répondant de proximité de la Gendarmerie-Année 2020 (mail du 13.01.2021 du sergent-émérite M. Lovis)
3. Plan investissements bâtiments énergie
4. PV des visites de services 2020-2021 :
  - Visite du service des forêts (24.11.2020)
  - Visite du service RH (01.12.2020)
  - Visite du service de la communication et des affaires culturelles (03.12.2020)
  - Visite du service informatique (08.12.2020)
  - Visite des locaux de l'AAEE (23.03.2021)

## 1. Règlement des transports scolaires



**COMMUNE D'EPALINGES**

# **RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

La Municipalité d'Epalinges adopte le règlement suivant :

## CHAPITRE PREMIER

### Principes généraux d'organisation

#### 1 Dispositions générales

Ce règlement s'applique aux déplacements des élèves entre leur domicile et l'école. Il ne s'applique pas aux déplacements entre les structures d'accueil parascolaire et l'école.

#### 2 Champ d'application

Les élèves se rendent à l'école par leurs propres moyens, en privilégiant la mobilité douce.

Les élèves de 1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> année sont scolarisés dans les bâtiments scolaires de leur zone de recrutement. Si pour des questions d'équilibrage de classe, un élève n'est pas scolarisé dans sa zone de recrutement un transport d'école à école gratuit est organisé.

Les transports sont effectués durant le temps scolaire.

Les élèves de 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année sont scolarisés uniquement au collège de Bois-Murat et la Commune leur octroie à tous un abonnement Mobilis deux zones pour s'y rendre.

## CHAPITRE DEUXIEME

### Transports des élèves de 1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> année de collège à collège

#### 3 Obligations de la direction de l'établissement

##### 3.1 Communication

La direction de l'établissement communique durant l'été aux responsables légaux le lieu de scolarisation de l'élève et informe de la mise en place d'un transport d'école à école.

##### 3.2 Organisation

La direction de l'école remet au chauffeur la liste des élèves concernés.

#### 4 Obligations du responsable légal

##### 4.1 Absence, Arrivée tardive

Le/la responsable légal est responsable de l'arrivée à l'heure de l'élève à l'arrêt du bus scolaire. Chaque absence ou arrivée tardive doit être communiquée selon les procédures de l'établissement scolaire.

## **5 Comportement des élèves**

### **5.1 Comportement aux arrêts**

Lorsqu'un élève attend le bus, il reste à l'intérieur du périmètre défini pour cela.

### **5.2 Comportement dans les transports scolaires**

L'élève se comporte de façon calme, respectueuse et courtoise à l'égard du personnel et des autres élèves. Il s'abstient de tout acte inconvenant ou pouvant entraîner un risque pour les passagers du véhicule.

L'élève reste assis et attache sa ceinture de sécurité dès son arrivée dans le bus et ne se détache qu'à destination, à l'arrêt du véhicule.

Il ne consomme ni boisson, ni aliment dans le véhicule.

L'élève se conforme immédiatement aux instructions du personnel.

## **6 Sanctions**

L'élève qui contrevient aux articles 3 et 4 du présent règlement est dénoncé auprès de la Municipalité et signalé auprès de la Direction des écoles. Il peut être exclu temporairement par la Municipalité des transports scolaires.

## **CHAPITRE TROISIEME**

### **Transports des élèves de 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année - Attribution des attestations pour les abonnements de bus**

#### **7 Principes généraux**

Tous les élèves palinzards de l'école publique (scolarité obligatoire), de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année, fréquentant l'Etablissement scolaire d'Epalinges ou un autre Etablissement sur décision de la direction des écoles, bénéficient d'une attestation donnant droit à un abonnement de bus annuel gratuit.

Les élèves palinzards scolarisés dans des écoles privées, âgés de 11 ans durant l'année scolaire en cours et jusqu'à 16 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours, ainsi que les jeunes de 16 ans durant l'année scolaire en cours et jusqu'à 20 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours ont droit à un bon de transport équivalent à un rabais de 50% de l'abonnement de bus annuel.

L'attestation donne droit à un abonnement deux zones; l'extension à une troisième zone étant à la charge du bénéficiaire.

## **8 Comportement dans le transport public**

Les élèves se conforment aux règles élémentaires pour le bien-être de tous édictées par les TL, à savoir :

- Eviter de mettre les pieds sur les sièges
- Laisser la place aux personnes âgées ou à mobilité réduite
- Limiter tout bruit excessif.

## **9 Mode d'attribution**

### **9.1 Elèves de l'école publique (scolarité obligatoire)**

Les attestations donnant droit à un abonnement annuel sont attribuées sur la base des adresses de domicile telles qu'enregistrées dans le fichier des élèves scolarisés à Epalinges ou dans un autre établissement sur décision de la direction des écoles.

Les attestations sont délivrées dans le courant du mois d'août. Elles sont valables un mois.

Les élèves arrivant à Epalinges en cours d'année reçoivent une attestation valable un mois dès la date de l'enclassement.

Les élèves quittant la Commune entre août et décembre de l'année scolaire en cours doivent restituer l'abonnement à la bourse communale. S'ils veulent le conserver, le coût de la différence au prorata temporis leur est facturé.

### **9.2 Elèves scolarisés en école privée et jeunes de 16 à 20 ans**

Les attestations sont délivrées à tous les jeunes ne fréquentant pas l'Etablissement scolaire d'Epalinges ou un autre établissement sur décision de la direction des écoles, âgés de 11 ans durant l'année scolaire en cours et jusqu'à 20 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours.

Les attestations sont attribuées sur la base des adresses de domicile principal telles qu'enregistrées au contrôle des habitants.

Les attestations sont délivrées dans le courant du mois d'août. Elles sont valables un mois.

Les élèves ou les jeunes arrivant à Epalinges en cours d'année, reçoivent une attestation valable un mois dès leur inscription au contrôle des habitants.

## **10 Obtention de l'abonnement**

Les bénéficiaires d'attestations peuvent obtenir leur abonnement auprès d'un guichet des TL aux conditions suivantes :

- Présentation de l'attestation et remise d'une photo ou de l'abonnement de l'année précédente;
- Participation financière de CHF 20.-;
- Les bénéficiaires souhaitant l'extension de leur abonnement à une zone tarifaire complémentaire le font à leur frais.

### 11 Perte de l'attestation

Les bénéficiaires qui perdent leur attestation peuvent en redemander une moyennant le paiement d'un émolument de CHF 30.-.

Les abonnements perdus sont remplacés au guichet TL contre un émolument de CHF 30.-.

### 12 Plaintes

Lorsque les parents estiment que les conditions du présent règlement ne sont pas remplies, ils s'adressent par écrit à la Municipalité.

### 13 Décisions et voies de recours

Les décisions rendues en application du présent règlement incombent à la Municipalité.

Les décisions rendues par la municipalité peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département de la formation de la jeunesse et de la culture dans un délai de 10 jours dès la notification de la décision attaquée, conformément aux dispositions de la loi sur l'enseignement obligatoire.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 juin 2020.

**Au nom de la Municipalité**

<p>Le Syndic :</p>  <p>Maurice Mischler</p>		<p>La Secrétaire :</p>  <p>Sarah Miéville</p>
--	---	---

Approuvé par la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture en date du :

## 2. Travail spécifique du répondant de proximité de la Gendarmerie-Année 2020 (mail du 13.01.2021 du sergent-émérite M. Lovis)

### MONOD Alain

---

**De:** LOVIS Christian <christian.lovis@vd.ch>  
**Envoyé:** mercredi 13 janvier 2021 14:36  
**À:** MONOD Alain  
**Cc:** BRAISSANT Jean-Jacques; MESSINA Mario; OULEVEY Stephane; TRENKLER Pablo  
**Objet:** Travail spécifique du répondant de proximité de la Gendarmerie - Année 2020

Monsieur MONOD,

Comme demandé pour la Commission de gestion d'Epalinges, voici les chiffres du travail effectué cette année 2020 pour le travail spécifique à la Résolution de problème en matière de police de proximité.

Je précise que ces chiffres **sont totalement indépendants** de ceux fournis par l'adj OULEVEY, Chef de poste et ne concernent que le travail de Répondant de la police de proximité.

#### TOTAL : 38 interventions

- 16 Conflits de voisinage OUVERTS nécessitant des séances de Bons offices ou médiation avec les parties.
- 15 sollicitations concernant des problèmes d'incivilités, des inquiétudes de citoyens sur diverses affaires dans la commune ou encore des demandes directes du personnel communal.
- 3 personnes perturbées psychologiquement (mais non dangereuses) qui nécessitent un suivi régulier de ma part pour rassurer et/ou prendre les mesures nécessaires auprès des différentes institutions.
- 4 interventions auprès de citoyens sollicitant nos services pour un sentiment d'insécurité dans la commune.

À cela, il faut ajouter :

- Réunions régulières en qualité de membre fondateur de l'Observatoire de la cohabitation d'Epalinges
- Réunions régulières avec la Sécurité du Biopôle (seulement 1 cette année à cause du COVID)
- 3 Commissions de voisinage de l'EHL
- 3 réunions EHL composées de la Délégation des étudiants, M. LAURENT, Ambassadeur des valeurs et un adjoint de la Direction concernant les problèmes de voisinage engendrés par le comportement étudiantin.
- Des patrouilles régulières et fréquentes sur l'année sur le territoire communal avec la voiture spécifique de Police de proximité.

Je précise que malgré le COVID et des missions supplémentaires qui ont été impartis à la gendarmerie, le nombre d'interventions spécifique Police de proximité a augmenté. Il était de 36 interventions en 2019.

J'espère que cela vous suffira.

Avec mes meilleures salutations et à bientôt.

---

**Christian LOVIS**  
Sergent-émérite 4092  
**Répondant de proximité**  
Chef EAGLE  
Président Groupement sportif  
Police cantonale - Gendarmerie  
Route de la Blécherette 101  
1014 LAUSANNE  
Tél.portable : 079 941 02 17

### 3. Plan investissements bâtiments énergie

Plan d'investissements des bâtiments communaux Commune d'Épalanges

N°	Compte	N° ICA	Année construction	Année réhabilitation	Bâtiments	Améliorations à prévoir	Prix	Budget annuel	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	2500	2078	2012		VEE Croix Blanche	Amélioration PV 300W4 (investissement - voir budget)	1							87700					
2	2648	2096	2020	2012	Collège Courbaucourt	Remplacement de la toiture en 2042 Raccordement au CAD rive gauche Installation PV rive gauche en 2018 Remplacement des fenêtres (2021)	4			377000									
3	2600	1449	1982		Presbytère des croix	Remplacement de la toiture en 2025	2				307000								
4	2500	73	1970	1997	Collège du village	Remplacement Chaudière gaz par bois en 2025 Installation Entrepôt pour matériel Lecteur à accès PV 20x2	2					107000							30500
5	2642	2442	1987		Presbytère du Chaugnot	Remplacement de la toiture en 2025	2						107000						
6	2623	1700	2006		Ferrière et Grand-Champs	Remplacement de la toiture en 2025 Installation PV 400W Remplacement de la chaudière par PAC en 2018	3				302000								
7	2644	844	1968	2019	Non-Marsal A	20 VCVF avec 2,000CH rive droite 20 VCVF avec 2,000CH rive gauche	1		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000					
8	2644	843	1972	1997	Non-Marsal B	20 VCVF avec 2,000CH rive droite 20 VCVF avec 2,000CH rive gauche	1						180000						
9	2644	843	1972	1997	Non-Marsal C	20 VCVF avec 2,000CH rive droite 20 VCVF avec 2,000CH rive gauche	1						180000						
10	2644	1040	1973	2022	Non-Marsal D	20 VCVF avec 2,000CH rive droite 20 VCVF avec 2,000CH rive gauche	1						180000						
11	2644	2096	1998		Non-Marsal Pépinière	20 VCVF avec 2,000CH rive droite 20 VCVF avec 2,000CH rive gauche	1						180000						
12	2625	1727	1989-2004		Non-Marsal F	Remplacement de la toiture en 2025 Installation PV 400W Remplacement de la chaudière par PAC en 2018	3							1 300 000	850 000				
13	2646	1215	1976	2011	Non-Marsal E	Remplacement de la toiture en 2025 Installation PV 400W Remplacement de la chaudière par PAC en 2018	3				600 000								
14	2627	1218	1990		Seine-Sèvre-Nivernaise	Remplacement de la toiture en 2025 Installation PV 400W Remplacement de la chaudière par PAC en 2018	3		50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000
15	2628	1429	1981	2015	Collège d'Épalange	Remplacement de la toiture en 2025 Installation PV 400W Remplacement de la chaudière par PAC en 2018	3							150 000					
16	2628	1429	2015		USP d'Épalange	Remplacement de la toiture en 2025 Installation PV 400W Remplacement de la chaudière par PAC en 2018	3							150 000					





#### 4. PV des visites de services 2020-2021 :

### Visite du Service des forêts

Date : 24.11.2020

Heure du début : 15h00

Personnes présentes : Enzo Santacroce, Marisa Dürst, Vincent von Siebenthal, Martin Chevallaz, Marco Caffaro, Chantal Good, Bernard Thonney, Michael Crottaz

Absent excusé : Serge Dudan

Avec l'aimable participation de Messieurs le Municipal Roland Perrin et du Chef du Service des forêts Julien Clavel.

**1. Combien de mètres cubes de bois sont coupés par année ? Et combien de mètres cubes en sont vendus ? Et par quels moyens ? – *maintien pour suivi***

800 m<sup>3</sup> (dont 230 m<sup>3</sup> sur les nouvelles parcelles) ; 800 m<sup>3</sup> vendus par le truchement du triage de « La Forestière » (association inter-cantonale).

**2. Est-ce que la forêt palinzarde est gérée et entretenue selon la norme PEFC (*Program for the Endorsement of Forest Certification - Programme de reconnaissance des certifications forestières*) ? – *maintien pour suivi***

Oui : des panneaux indicateurs l'indiquent aux passant-e-s à intervalles réguliers. Les contrôles sont effectués ponctuellement.

**3. Par ailleurs, comment sont gérés les déchets des grumes coupés en forêt ? Sont-ils laissés sur place ou utilisés en copeaux (ou autre) ? (Thème de la biodiversité) – *maintien pour suivi***

Ils sont déchiquetés, et essentiellement utilisés sous forme de copeaux ou pour en faire du bois de feu. On n'en fait pas des stères. De temps-à-autre, ils sont laissés dans les bois afin de favoriser la biodiversité. En effet, faire systématiquement venir sur place une déchiqueteuse ou envoyer le bois dans une autre commune afin d'être déchiqueté reviendrait trop cher. Les copeaux ne sont en revanche pas utilisés sur les places de jeu : ces derniers sont d'une toute autre nature.

**4. Où en sont les travaux de stabilisation des berges du Vaugueny et du Flon ? – *maintien pour suivi***

Ils sont en bonne voie : une grande partie des berges a été stabilisée (comme nous avons pu le constater lors de notre visite au chemin du Moulin).

**5. Espaces verts : est-ce que la tendance est celle de laisser les herbes hautes ? – *maintien pour suivi***

Nous utilisons le logiciel « Qgis », qui nous permet de créer, d'éditer, de visualiser, d'analyser et de publier des données géospatiales mobiles. La tendance est en effet à laisser les herbes hautes, afin de favoriser la biodiversité. La question est posée de savoir si cette tendance est bien acceptée par la population palinzarde ? Des « zones-test » ont été mises en place dans le but d'étudier l'impact sur la population d'avoir laissé l'herbe haute sur certaines parcelles : qu'en pensent les gens ? Quelles sont leurs réactions ? L'entretien des abords de la route de Berne est-il du ressort de la commune ou du Canton ?

Du Canton : il n'y a à ce sujet aucune friction entre l'Etat et la commune. L'herbe est-elle également laissée haute sur les toits végétalisés et ce, afin de favoriser certains biotopes (comme les abeilles) ? Pas systématiquement. Le toit de la déchetterie est par exemple aménagé avec un hôtel à insectes, mais il n'est pas possible d'en équiper tous les toits, essentiellement pour des raisons de poids...

**6. Combien d'heures de service a enregistré le tracteur forestier qui a été acquis il y a quelques années ? – *Réponse acceptée***

4230 heures sur 10 ans. Ce qui représente 450 heures par année, donc une moyenne de 40 heures par mois. Il est très utile et a été rentabilisé très rapidement, car s'il nous avait fallu louer un tracteur à chaque fois, cela nous aurait coûté beaucoup trop cher, et nous n'aurions pas pu nous montrer aussi flexibles du point de vue du calendrier : nous aurions en effet été contraints par les moments durant lesquels le tracteur aurait été disponible... le bois des passerelles, pour prendre un exemple, a été amené grâce à ce tracteur forestier !

### **Compléments apportés par le Municipal Roland Perrin :**

Monsieur Perrin tient à rappeler qu'il n'est pas seul à gérer le Service des Forêts : Monsieur Bernard Krattinger cogère ce service avec lui. Monsieur Perrin est responsable des travaux et de la maintenance, tandis que Monsieur Krattinger est quant à lui responsable de l'usage, de la gestion et de l'exploitation du bois.

La répartition entre les résineux et les feuillus est la suivante :

285 m<sup>3</sup> de conifères par hectare. Les différentes essences présentes sur notre territoire communal sont :

- 14% d'épicéas
- 9% de mélèzes
- 9% de sapins
- 30% de résineux

En ce qui concerne les feuillus, plus de 50% du parc arboricole est composé de hêtres.

Une moyenne de l'exploitation est réalisée sur 10 ans ; elle est calculée en « sylvcs » (ce qui correspond à un 1m<sup>3</sup> de bois sur pieds). 560 sylvcs ont été exploitées en 10 ans. Les feuillus donnent généralement du bois de chauffe ; très peu de grumes restent après l'exploitation.

Les résineux donnent plutôt du bois de menuiserie et de charpente. Or, nous sommes confrontés à un problème, car les feuillus commencent à prendre le pas sur les résineux. Leur bois se vendant moins cher, il y a par conséquent moins de rentrée d'argent. Pourquoi avoir davantage de feuillus que de résineux ? D'une part, les résineux sont plus sensibles aux bostryches que les feuillus ; d'autre part, les feuillus sont plus intéressants du point de vue de la biodiversité.

Le plan de gestion des forêts est actuellement en révision, afin de faire face aux défis posés par le réchauffement climatique. Notre programme de gestion communal prévoit plus de plants que le minimum légal. Le principal objectif est-il de préserver et de favoriser la biodiversité ou la rentabilité ? Réponse : préserver et favoriser la biodiversité, même si le critère économique n'est pas négligé pour autant. -> *maintien pour suivi*

Y-a-t-il un plan d'action sur la gestion des forêts ?

Oui : c'est le plan d'aménagement, qui détermine le volume de bois exploité. Il faut rappeler que la Loi forestière suisse date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle !

## Visite du Service des Ressources Humaines

Date : 01.12.2020

Heure du début : 17h30

Personnes présentes : Enzo Santacroce, Marisa Dürst, Chantal Good, Vincent von Siebenthal, Bernard Thoney, Serge Dudan, Martin Chevallaz, Marco Caffaro.

Absent-e-s : aucun-e.

Visite ayant lieu en présence de Monsieur le Syndic Maurice Mischler et de Madame Tamaro, adjointe de Madame Grunder (qui se trouve en quarantaine).

### **1. Combien d'employés et d'employées ont bénéficié d'une formation continue et pour quel genre d'activités ?**

En 2019, tous les employés ont suivi une formation :

- Affaires culturelles : 2
- Bibliothèque : 4
- CAP : 4
- Conciergerie : 15
- Espaces verts : environ 10
- Finances : 5
- Forêts : 3
- Office population : 4
- Police admin. : 4
- Réfectoire : 3
- RH : 1
- Secrétariat municipal + greffe : 2
- SEGES : 1
- Urbanisme : 1
- Voirie : un peu plus de 10

En 2020 : la liste est en cours.

Y-a-t-il des partenariats publics/privés ou avec d'autres organismes cantonaux ? Bénéficiions-nous de forfaits dans le cadre de ce genre de partenariats ?

Oui : notamment avec la CEP

Pour le service des forêts : formations PUSH (développement durable, formations données au niveau fédéral). Des conventions sont convenues avec les employés dans le cadre d'une formation continue. Généralement, la commune s'acquitte de la moitié des frais de formation.

En ce qui concerne les formations onéreuses : qu'en est-il en cas d'échec de la personne en bénéficiant, est-il prévu un remboursement de la part de l'employé(e) ?

Un commissaire demande si les collaborateurs / collaboratrices ont reçu une formation préalable à ces entretiens de collaboration ?

Réponse : il existe un canevas pour les entretiens de collaboration, distribué à tous les collaborateurs de la commune. Les personnes ayant donné ces entretiens de collaboration ont évidemment reçu une formation pour ce faire.

### **2. Est-ce que le questionnaire qui était en cours d'élaboration pour la gestion du personnel est terminé ? À quel moment sera-t-il opérationnel ?**

- Il a été abandonné car beaucoup de choses sont en train d'être réformées dans le Service RH. Il est prévu de mener au préalable une enquête de satisfaction des employé(e)s ; un poste au budget pour une personne de confiance externe (PCE) a été prévu, mais le questionnaire général de satisfaction n'a pas encore été élaboré : la Municipalité attend pour ce faire certaines impulsions de la part de la Cogest.
- Les discussions se font en amont, avec chaque chef de Service ; informations qui remontent à la Municipalité. Le traitement des réponses données est uniformisé au niveau de tous les services. Ces entretiens ont lieu sur une base annuelle. Nouveau règlement du personnel est en train d'être revu, avec la Municipalité, avec chaque chef de Service, etc... l'objectif est de mettre sous toit ce règlement du personnel, qui aura été négocié avec l'ensemble des collaborateurs, et soumis au Conseil communal.
- Le règlement du personnel actuel date de 1970 : il doit être mis à jour ! Il comporte encore des articles devenus obsolètes depuis ! En outre, le statut du personnel n'est plus du tout en phase avec la loi fédérale sur le Travail. Le travail de révision a été effectué cette année, et n'est pas encore totalement terminé. Une fois que ce règlement du personnel aura été mis sous toit, l'enquête de satisfaction sera menée.
- Une commissaire estime que le personnel devrait être interrogé également a priori, c'est-à-dire avant de mener cette enquête de satisfaction, déjà dans le cadre de l'élaboration du règlement du personnel, sans même attendre le point final du règlement du personnel.
- Il est prévu de consulter le personnel communal, mais sur la base d'une proposition déjà construite, histoire de mener les discussions sur une base déjà présente.
- Il a même été conseillé aux employés de former une commission du personnel, mais sans succès jusqu'ici.

**3. Est-ce qu'une ressource externe peut être utilisée par les employé-e-s pour la gestion de conflits ?**

- Oui. Une PEC a été portée au budget et a été validée, et Madame Grunder a pris contact avec un organisme externe, prévu pour début 2021.

**4. Quel type d'entretien et quel type de situation ont exigé l'utilisation d'un outil de satisfaction ?**

Nous utilisons actuellement l'entretien de collaboration, ce qui permet aux collaborateurs de faire remonter toutes les informations qu'ils jugent utiles plus haut, en s'aidant pour ce faire du canevas fourni par la Municipalité. C'est l'occasion de mener des discussions ouvertes, où les revendications / remarques / suggestions des employés sont couchées par écrit.

Question d'un commissaire : ce type d'entretien peut être autant formatif que sommatif. Les employés peuvent-ils se projeter dans l'avenir, faire des propositions, avec des objectifs projectifs, ou doivent-ils se contenter de parler de ce qui s'est passé ?

Réponse : l'entretien est clairement formatif. Il n'y a pas de sanctions ou de note à l'issue de ce type d'entretien, ce qui a déjà été spécifié dans le cahier des charges de ce type d'entretien. La priorité est-elle les problèmes de communication ? Pas uniquement : Il y a aussi les besoins de formations par exemple. On sent de la part des employés une réelle implication.

Ces entretiens de collaboration sont-ils assimilables à des entretiens de fin d'année ?

Non : ils n'ont généralement pas lieu en fin d'année (sauf cette année, qui est une année très particulière...). Les choses sont en cours.

Ces entretiens sont-ils unidirectionnels ? Est-ce le supérieur qui juge la qualité du travail du collaborateur, ou sont-ils bidirectionnels (l'employé peut également juger la qualité du travail de son supérieur) ?

Réponse : bidirectionnels.

**5. À combien de résolutions de conflits avez-vous vous-même participé ? Quelle était la nature des doléances et dans quel domaine ?**

En 2018, lors de l'arrivée de Madame Grunder, plusieurs collaborateurs étaient en arrêt maladie. Il a été possible de « récupérer » ces personnes ; 1 personne a quitté la commune, puis 3, suite à des problèmes de compétences et des problèmes interpersonnel. 1 personne a été en arrêt maladie pendant plus d'un an et, suite à cela, n'a pas récupéré son poste. Un cas est en cours actuellement, son cas est traité par le chef de service et le municipal en charge du dossier. Très bonne collaboration avec l'Assurance en l'occurrence : il existe une médiatrice, qui est en contact régulier avec les personnes en arrêt maladie. Cela s'avère être souvent des problèmes de communication, qui aboutissent à des situations un peu compliquées. Mme Grunder fait beaucoup le travail elle-même mais, lorsque le cas s'avère particulièrement compliqué, l'Assurance « La Vaudoise » nous aide à traiter les cas les plus complexes.

Un commissaire relève qu'il est cocasse de parler d'assurance-maladie lorsque la question portait sur les problèmes au travail. Ceci explique souvent cela.

L'union des communes vaudoises propose-t-elle un service pour accompagner le service des ressources humaines de chaque commune ?

Réponse : non. L'UCV ne propose pas ce genre de service, du moins pas pour l'instant.

Notion de résolution de conflit : nous sommes en aval du problème. Quels sont les outils de résolutions des conflits en amont aux mains des ressources humaines de la commune d'Epalinges ? Madame Grunder est la spécialiste de ces questions, nous pouvons a priori la contacter si nous avons des questions car la réponse est délicate : chaque service demande un suivi particulier ; les problèmes ne sont pas les mêmes suivant que l'on est un employé de la voirie/ du service des forêts, etc...

En 2020, nous avons rencontré deux cas particuliers. Un cas a été résolu à l'amiable. En revanche, Madame Grunder a à affronter une multitude de « petits » cas, qui ont lieu à une fréquence hebdomadaire, qui donnent lieu à des réorganisations, suite généralement à des malentendus.

Le 1<sup>er</sup> cas, le problème concernait le lieu de travail de cette personne, qui ne lui convenait pas. Quelles sont les domaines qui ont un peu plus posé problème ? Le plus souvent, il s'agit de mésentente entre employés. Actuellement, ce sont des problèmes concernant plutôt le télétravail : à quel taux, quelles sont les tâches, à quelle fréquence, etc... ce qui a pu provoquer certaines tensions. Certaines personnes ont été « forcées » par exemple à prendre leurs vacances.

Certains employés ont-ils tout simplement refusé de venir pour préserver leur santé ?

Oui, mais nous avons toujours fini par trouver une solution. Quelques cas isolés, alors que globalement, la grande majorité du personnel a parfaitement joué le jeu.

**6. En 2020, quel est le taux d'absentéisme ? Y a-t-il eu des absences de plus de 1 mois pour des motifs médicaux ? Si oui, dans quels services ces absences ont été recensées ?**

Oui, nous avons 7 cas maladie, dont 3 liés à des opérations + un arrêt en fin de grossesse, deux arrêts accident professionnel, un arrêt accident non-professionnel.

2 cas à la voirie, 1 aux espaces verts, 1 bucheron, 2 conciergerie, 2 patrouilleurs et 3 administratifs. Beaucoup de cas Covid, mais pas dus à un « cluster » qui serait imputable à la commune.

**7. Est-ce que le règlement interne gérant les notes de frais des Municipaux est prêt ? Est-ce que la Cogest peut obtenir ce règlement ?**

Il n'existe aucun règlement de notes de frais, car il n'y a tout simplement pas de notes de frais : les municipaux sont rarement remboursés (sauf en cas de repas d'affaires). Les notes de frais sont remboursées au cas par cas, mais c'est assez rare. Tout est indiqué dans le préavis : il s'agit d'un forfait, porté au budget, qui est versé en sus du salaire des municipaux. Les municipaux paient donc « de leur poche » leurs déplacements, les repas qu'ils offrent, etc... Certains employés disposent d'un forfait téléphone : il a fallu remettre un peu de l'ordre là-dedans. Concernant les employés de longue date, il a été un peu compliqué de modifier ce qui pouvait être considéré comme des « droits acquis ». Mais les chefs de service avisent au cas par cas.

Quel service minimum de réponses écrites destinée à la Cogest ? Il faudrait que nous puissions disposer des réponses écrites, par soucis de clarté.

Pas forcément. Il y a eu des « copier-coller » parfois un peu malheureux, donc nous préférons renoncer à des documents de préparation de la séance, avec les réponses écrites aux questions.

-Fin de la séance à 18h41-

## Dicastère de M. Mischler, Office des affaires culturelles, manifestations et communication - visite du 3.12.2020

### **Entretien avec Mme Tania Araman et M. Maurice Mischler**

#### **1. Selon quel ordre de priorité les informations pour la population sont-elles sélectionnées ?**

Les informations destinées au public relèvent de la compétence de M. Mischler. Après concertation, nous décidons quelles informations seront diffusées à la population. Il n'existe pas de critères précis. Tout est discuté au cas par cas. En règle générale, toutes les animations que la commune propose font l'objet d'une publication dans Facebook. Pour les communiqués de presse, ils émanent de la Municipalité.

Cette façon de procéder a été très bénéfique durant la première vague de la Covid-19. Nous avons été très réactifs. Quasiment tous les jours, des informations ont été publiées sur notre page Facebook.

#### **2. Selon quels critères sont décidées les publications sur les réseaux sociaux ?**

De nos jours, il est important d'être présent sur Facebook. Concernant Instagram, la Municipalité n'a pas encore franchi le pas. Nous y réfléchissons. Ce réseau social, qui s'articule autour de photos et de courtes phrases, s'adresse tout particulièrement aux jeunes.

Afin d'éviter tout message litigieux, l'Office des affaires culturelles, manifestations et communication contrôle le contenu. Lors de questions très spécifiques, M. Mischler ou un autre municipal se charge d'y répondre.

#### **3. Avez-vous pensé à une Charte d'utilisation des réseaux sociaux ?**

Nous sommes en train de concevoir un document à ce sujet. Il est actuellement en phase de finalisation. Ce document est destiné à l'interne. Il régleme le type et le nombre de publications et fixe un cadre précis.

#### **4. Mme Araman, pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre mission ?**

Ma mission est double. D'une part, je propose et coordonne les animations culturelles et les manifestations. D'autre part, je communique sur les activités de la commune et je réponds aux questions du public et de la presse. Durant la Covid-19, la partie communication a pris une grande ampleur grâce à une information très régulière sur Facebook.

#### **5. Peut-on imaginer des annonces concernant des sujets qui impacteraient directement la population sur les réseaux sociaux ?**

Nous le faisons déjà. Nous avons ainsi informé le public sur la mise en place de plusieurs zones 30 dans la commune. Avec un total d'environ 1'150 abonnés et une progression cette année de 400 abonnés supplémentaires, notre diffusion est assez large.

Pour l'heure, nous n'envisageons pas de créer une Newsletter. La population d'Epalinges est relativement âgée. Ce public apprécie les supports papier comme Le Palinzard.

#### **6. À quelle fréquence le contenu des informations et des photos est mis à jour sur les réseaux sociaux ?**

On essaie de diffuser trois publications par semaine sur Facebook. Par ailleurs, on développe de plus en plus les rendez-vous hebdomadaires de la commune sur ce réseau social.

#### **7. Est-ce que des informations sur les manifestations culturelles et sportives ont été relayées via les associations palinzardes ?**

En règle générale, c'est la Municipalité qui relaie au public les informations des associations et non l'inverse. Il arrive parfois qu'une association fasse l'écho d'un événement organisé par la Municipalité, mais cette démarche est relativement rare.

Les panneaux dynamiques servent aussi de relais pour informer les Palinzards des manifestations. Notre projet est d'en installer deux nouveaux : un au Village et un autre dans le sous-terrain du M2.

**8. Est-ce que l'Office des affaires culturelles, manifestations et communication assure une communication régulière des nouveautés et des sorties via des communiqués de presse ? Si oui, combien, à qui et à quelle fréquence sont-elles envoyées ?**

En 2020, notre Office a communiqué sur le wifi dans les écoles d'Epalinges. Cette information a été reprise par le 24 Heures. Nous avons également envoyé des communiqués de presse sur le chantier de Bois-Murat ou encore sur les marches exploratoires. C'est M. Mischler qui assure les relations avec la presse.

De même, l'inauguration du sentier Burki a généré de nombreux articles dans les médias.

**9. Les seniors sont-ils informés autrement que par l'Agenda envoyé à la population ? Est-ce que cela fait partie du cahier des charges de l'animateur socio-culturel du CAP ?**

A l'heure actuelle, il n'existe pas de canal de diffusion spécifique pour les personnes âgées. Durant la période de semi-confinement, nous avons envoyé un tous-ménages dans le but de toucher un plus large public, notamment les personnes âgées. Nous avons également collaboré avec Pro Senectute pour mener une action coordonnée de bénévolat. Enfin, Mme Marie Freudiger est en lien avec les seniors des appartements protégés.

**10. Le Palinzard est remarquablement conçu. Son principal défaut consiste dans le fait qu'il n'est publié que quatre fois par an. Envisagez-vous une parution six fois par an ?**

La réponse est actuellement négative. C'est un travail très important, assuré essentiellement par Mme Araman. Afin de coller à l'actualité, nous avons créé le feuillet Sortir à Epalinges, notre agenda culturel. Il y a quelques mois, un journaliste qui a fait le tour des publications municipales dans le canton de Vaud, nous a dit que Le Palinzard était le magazine plus abouti.

**11. Selon quels critères la COMANIM sélectionne-t-elle les manifestations culturelles ?**

Chaque membre de la COMANIM peut proposer des activités culturelles. Lors de la dernière séance de cette commission, la thématique des cafés-débats a été abordée.

Cet été, avec la crise sanitaire et les travaux dans la Salle des spectacles, nous nous sommes rendus compte qu'il devenait nécessaire de varier les lieux : de la Maison de Paroisse pour les concerts intimistes à la colline de l'Eglise pour les manifestations d'envergure.

**12. Existe-t-il une sorte de boîte à idées dans laquelle la population puisse proposer des idées à la Municipalité ?**

A l'heure actuelle, il n'existe pas ce genre d'outil. Toutefois, chaque semaine, nous recevons des courriers de la population et des demandes d'entretien. La Municipalité met un point d'honneur à répondre à chaque demande et à recevoir les personnes qui le souhaitent.

**13. Quelle aide accordez-vous au 1066 Festival ?**

Chaque année, nous offrons 30'000 francs au 1066 Festival. Ce montant se répartit de la façon suivante : 20'000.- francs de subvention et 10'000.- francs de couverture pour déficit.

L'édition 2020 n'a pas pu avoir lieu en raison de la Covid-19. Toutefois, pour soutenir ce Festival, la Municipalité a accordé le montant de 30'000.-

**14. Quelle est votre politique de soutien aux jeunes auteurs ?**

A Epalinges, il existe un Fonds de soutien pour la culture. Une chanteuse vient, par exemple, de recevoir un montant 5'000 francs. Suite au postulat de M. Enzo Santacroce, nous allons prochainement adapter le règlement pour pouvoir en faire bénéficier les auteur-e-s.

**15. Avez-vous un système de bourse pour les jeunes artistes ?**

Nous avons un Fonds que nous utilisons, notamment, pour les sportifs d'élite. Ce Fonds, qui ne dépend pas de l'Office des affaires culturelles, des manifestations et de la communication, constitue une aide subsidiaire pour les sportifs d'élite.

**16. Pour finir, on dit souvent que les concerts sont des gouffres financiers. Info ou intox ?**

Notre politique consiste à proposer des artistes peu connus de notre région. Les spectacles nécessitent peu d'infrastructures et sont, par conséquent, peu onéreux. Nous tenons également à ce que les spectacles soient gratuits.

Sauf annulation, le Sinfonietta de Lausanne se produira le 13 février.

## Visite du Service informatique du 8.12.2020

Date : 8.12.2020

Heure de la visite : 17h30

Personnes présentes : Enzo Santacroce, Marisa Dürst, Vincent von Siebenthal, Serge Dudan, Martin Chevallaz, Chantal Good, Bernard Thonney et Marco Caffaro.

Absent-e-s : aucun-e

Visite ayant eu lieu en présence de Monsieur le Syndic Maurice Mischler et de Jean-François Niklaus (chef du Service informatique et chef des Finances)

### **1. Sur quelle partie (pourcentage) du territoire palinzard la fibre optique est-elle déployée ?**

Uniquement sur les grands axes. Swisscom déployait la fibre un peu partout, pour un montant qui aurait coûté de 3 millions à 8-9 millions pour la commune d'Epalinges. Le projet a été arrêté, car jugé trop cher. Aujourd'hui, ce sont Citycable & Swisscom qui s'en chargent (car ils ont passé des accords entre eux).

L'article du 24 Heures du jour déclare que la fibre optique sera déployée sur tout le territoire de la commune d'ici à 2021. Un câble a été tiré entre la maison de commune et les bâtiments de la Voirie. La Ville de Lausanne a quant à elle déployé la fibre optique sur tout le territoire lausannois. Pas de politique globale concernant Epalinges : nous laissons les privés (Swisscom, Citycable, etc...) s'en charger. Les choses se font petit-à-petit...

### **2. Quel organisme assure la sécurité du système informatique et quels sont les termes et durée du contrat ?**

Pas d'organisme au niveau contractuel. Un prestataire (Ofisa) gère et opère les mises à jour nécessaires du système de sécurité pour les deux tiers des communes. Ce, pour réduire les coûts. Nous nous occupons nous-même, « à l'ancienne », de la sécurité des systèmes. Nous faisons énormément de back-up (sauvegarde) pour éviter des problèmes qui ont déjà eu lieu par le passé. Nous avons des serveurs assez proches l'un de l'autre : l'un dans les sous-sols de la maison de commune (pas idéal en cas d'incendie), l'autre dans le bâtiment d'à côté : au service des finances. Le serveur situé dans les sous-sols de la maison de commune sera bientôt transféré au Service de la Voirie.

Chaque nouvel employé doit signer une Charte de bonne conduite. Les employés travaillant en télé-travail ont accès en VPN, avec fire-wall et anti-virus inclus, aux serveurs de données. Jusqu'ici, nous avons toujours travaillé comme cela, et cela n'a jamais posé problème, seul une unique fois (un fichier attaché ayant été ouvert et ayant infecté les serveurs...mais tout a pu être récupéré). Nous sommes moyennement contents des prestations offertes par le prestataire actuel (migration des données plutôt coûteuse, implémentation d'un nouveau logiciel qui prend beaucoup de temps, etc...).

### **3. Quel est le pourcentage du budget informatique dédié à la maintenance des logiciels ? Est-ce qu'un contrat lie le service informatique à des prestations externes ? Si oui, quel est le nom de l'entreprise ?**

35,5 % du budget informatique est dédié à la maintenance des serveurs et du système informatique. Cela représente une somme de CHF 30.000.- tous les 2 ans pour mettre le système à jour et opérer la migration des données. Service cher, pour une plus-value discutable... nous sommes à la recherche d'autres prestataires qu'Ofisa. Un nouveau logiciel a été créé par et pour les communes (logiciel e-séance), par 9 ou 10 communes vaudoises. Nous

essayons depuis l'année 2000 de centraliser certaines fonctions des communes (Office des habitants, taxation, etc...), problèmes qu'absolument toutes les communes connaissent. Mais rien ne se fait. Le Canton impose tout, même si le Conseil d'Etat admet le problème et promet d'y remédier. Mais aucune avancée significative n'a vu le jour jusqu'ici...

**4. Quel est l'avancement avec la DGNSI pour la mise en place d'un identifiant sécurisé unique ?**

Les représentant-e-s des communes ont rencontré les représentant-e-s de la Confédération (qui menait la charge à l'époque) il y a déjà un certain temps, mais le projet a depuis périclité. Aujourd'hui, un site en ligne (e-admin.ch) a été implémenté au niveau fédéral, site que les communes de La Riviera utilisent (Montreux, Vevey, etc...). L'idéal serait que la commune soit véritablement autonome de ce côté-ci, et puisse proposer le plus de services en ligne à la population, sans devoir passer au préalable par le canton. L'Office de la population souhaite également s'y mettre, et pouvoir délivrer par exemple des actes directement en ligne. La volonté y est (de la part de tous les services, ce qui n'a pas toujours été le cas...). E-administration, e-factures et services en ligne seront à l'ordre du jour en 2021. Les archives notamment seront également numérisées par la nouvelle archiviste. Les responsables informatiques des principales communes du canton (les communes de plus de 6000 habitants) se réunissent régulièrement au sein de l'AVRIC – dont M. Niklaus fait partie – mais butent sur la mauvaise volonté du canton et des autres communes, jalouses de leur autonomie. Il s'agirait pourtant d'homogénéiser toutes les procédures communales (si quelqu'un change de commune, qu'il puisse conserver le même identifiant par exemple...). Le logiciel de la bibliothèque a été changé : nous n'utilisons plus celui du canton, mais un autre élaboré par les bibliothécaires elles-mêmes, qui l'ont conçu et trouvent le logiciel du canton peu maniable et peu pratique... le logiciel de gestion du réfectoire a lui aussi été changé. Nouveau logiciel également pour la planification des routes, qui nous a convaincu.

**5. Est-ce que le personnel a été formé à l'utilisation des outils informatiques utiles au télétravail ? (Visioconférences, partage de documents)**

Pas forcément, non. Le personnel administratif n'est pas forcément formé à l'usage des nouvelles technologies, mais tout a été mis en place pour que les employés puissent travailler en home office. Chaque employé de l'Office des habitants et du Greffe a par exemple reçu un ordinateur portable ; chaque Service a élaboré un « plan Covid » pour permettre à ses employés de travailler en home office. Nous n'utilisons en revanche pas Skype.

Les employés administratifs ont déjà l'habitude de travailler avec leur ordinateur : il s'est révélé inutile de les former plus avant dans l'usage des nouvelles technologies.

Les messages avec vocal ont connu une belle réussite par exemple, sans qu'une formation préalable n'ait été nécessaire.

Une commissaire demande si la Commune rembourse les frais avancés par les employés lorsqu'ils travaillent en home office. La réponse est : oui. La commune rembourse les frais usuels (frais téléphoniques) en offrant par exemple un forfait téléphonique à tous les employés communaux. Les ordinateurs connaissent une durée d'utilisation de 5 ans en moyenne, pour chaque Service ; ensuite, les ordinateurs se voient recyclés dans d'autres services (comme celui de la Voirie), où ils sont moins utilisés et moins nécessaires.

**6. Est-ce que le service informatique a mis au point un système de traçage lors de la mise en place du travail à distance ? (heures de connexion et de déconnexion des employé-e-s communaux)**

Logiciel « Netwrix » de « surveillance » des employés communaux travaillant en home office ; qui n'a jusqu'ici pas encore été utilisé, mais qui permet de collecter les données de login /

logout, de timbrage, de géolocalisation des employés. Données que nous n'utilisons pas (car nous ne voulons pas être « Big Brother »), ce qui nous placerait sous le coup de la Loi Fédérale sur la protection des données. Nous n'utilisons ces données que par soucis de savoir si un fichier / dossier a été supprimé, quand et par qui, ce genre de questions...

À quelle fréquence ont lieu les « back-up » (sauvegarde) ? Toutes les heures.

Séance de Municipalité ou entre chefs de Services via Zoom, qui fonctionnent très bien.

## Procès-Verbal de la visite de l'Association de l'Accueil de l'Enfance d'Epalinges (AAEE)

Date : 23 mars 2021

Heure : 17h30

Commissaires présent-e-s : Enzo Santacroce, Marisa Dürst, Vincent von Siebenthal, Martin Chevallaz, Serge Dudan, Chantal Good, Bernard Thonney et Marco Caffaro.

- La séance a lieu en présence de Monsieur Delamadeleine ainsi que de Madame Sandrine Ramò (Directrice générale pédagogique), ainsi que du Municipal Pierre Jolliet.
  
- Nombre de collaborateurs / collaboratrices : 127
- Équivalents Temps Plein (ETP) : 91,8
- Capacité : 751 enfants
- Budget : 8 millions 800.000.- / année
- Les listes d'attente sont quasi-nulles.
- Les coûts des places d'accueil sont acceptables pour la plupart des parents.
- Il n'y a que rarement des discussions à propos des garderies, alors qu'il s'agit d'un des plus gros postes budgétaires de la commune.
- La collaboration avec la Municipalité est excellente.
- Le personnel est très varié, allant des étudiant-e-s en HES à des formations en cours d'emploi.
- La pandémie de Covid-19 ne nous a pas fondamentalement affecté-e-s, du fait que nous disposons de suffisamment de personnel, que ce soit au niveau pré-scolaire ou para-scolaire. L'unique difficulté étant de gérer les remplacements.
- Une « Task force » se réunit parfois le samedi, voire le dimanche matin.
- Nos services ont bien anticipé les mesures à prendre (port du masque, achat de gel hydroalcoolique en suffisance, télétravail lorsque cela était possible, etc.) dès le premier semi-confinement de mars 2020.

### Questions :

#### **1. Quels ont été les effectifs du personnel engagé ?**

Réponse : la situation générale du personnel de l'accueil de l'enfance s'est nettement améliorée par rapport à il y a quelques années : nous avons du personnel en suffisance. Mais la question ne se pose pas en ces termes, car les directives cantonales exigent que nous ayons un certain nombre d'accompagnant-e-s par enfant ; serions-nous en-deçà de ce seuil que l'OAJE (*l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants*) nous retirerait l'autorisation d'exercer. Nous avons actuellement 18 apprenti-e-s, aucun-e en formation continue, mais 5 en cours d'emploi (qui se forment à raison de quelques jours par semaine), moins d'étudiants dans les hautes écoles (qui ont plus de peine à faire des liens entre théorie & pratique), mais nous accueillons quelques personnes qui sont en formation en cours d'emploi, qui veulent se reconverter et viennent voir sur le terrain de quoi il s'agit.

#### **2. En cette période covid-19, y-a-t-il des personnes en quarantaine et si oui, comment sont-elles remplacées ?**

#### **3.**

Réponse : Nos apprenti-e-s sont systématiquement suivi-e-s par un ou une formateur / formatrice : nous ne leur confions jamais des responsabilités qu'ils/ elles ne devraient pas avoir.

Nous avons établi des mesures sanitaires de façon très précoce, nous avons très rapidement placé les personnes à risque à domicile, ce qui a eu pour conséquence que nous avons eu très peu d'absent-e-s / de malades à déplorer, peu de remplacements à effectuer.

Nous ne nous sommes jamais satisfait-e-s des normes minimales que nous proposait l'OAJE : nous avons par exemple très vite imposé le port du masque, et pris toutes les mesures sanitaires qui s'imposaient, ce qui a créé un sentiment de sécurité parmi le personnel.

**4. Y-a-t-il eu des contacts réguliers avec les autres structures d'accueil pré-ou para-scolaires dans l'agglomération lausannoise ?**

Réponse : Notre avantage est qu'étant une relativement petite structure, nous avons pu prendre des mesures rapidement, notre réactivité s'est révélée beaucoup plus grande que les structures lausannoises par exemple. Pour le reste, nous avons des contacts réguliers avec ces dernières.

**5. Vous accueillez sûrement des enfants particuliers, qui demandent un suivi plus poussé : collaborez-vous avec le SESAF (Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation) par exemple ?**

Réponse : Oui. Nous collaborons régulièrement avec le SESAF, tout comme avec « Coup de pouce » (qui sont « victimes de leur succès »), car nous sommes de plus en plus sollicités pour des interventions de plus en plus nombreuses (et ce, avec des enfants dès 2 ans !), pour des enfants diabétiques par exemple.

L'idée étant d'intégrer les enfants ayant un statut particulier parmi les autres enfants.

→ Les coûts sont à la charge de qui ? Réponse : c'est le SESAF qui prend en charge tous les coûts.

Nous collaborons bien-entendu avec le personnel enseignant : nous travaillons en réseau, avec la famille, le corps enseignant et les éducateurs spécialisés. Nous nous efforçons de maintenir une intégration la plus forte possible dans le tissu scolaire « classique », en faisant venir par exemple des enfants rencontrant certaines difficultés au milieu de classes « traditionnelles ». Nous respectons par ailleurs de très près le « concept 360° » (= *Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire.*)

Nos différentes structures sont par ailleurs subdivisées en 6 sous-groupes :

- 1) Les bébés (de 4 à 18 mois) ;
- 2) Les jongleurs (de 16 à 30 mois) ;
- 3) Les trotteurs (de 18 à 30 mois) ;
- 4) Les galopins (de 30 mois à 4 ans) ;
- 5) Les acrobates (de 18 mois à 4 ans) ;
- 6) Les « verticaux » (4 ans et plus).

**6. La liste d'attente des enfants en accueil para-scolaire ou pré-scolaire tient-elle compte de ces enfants présentant des particularités ?**

Réponse : Les critères sont les mêmes pour tout le monde :

- a) habiter la commune ;
- b) les deux parents travaillent ;
- c) famille monoparentale ;
- d) des membres de la fratrie sont déjà intégrés, etc...

Les particularités des enfants n'entrent pas en ligne de compte. La liste d'attente est pour ainsi dire « nulle » car nous sommes en mesure d'accorder une place d'accueil dans un horizon-temps acceptable. Les places les plus « rares » sont celles en nurseries.

**7. La question du rapport de gestion de la Municipalité 2020 : 40 places en liste d'attente pour les enfants de 0 à 18 mois. Qu'en est-t-il aujourd'hui ?**

Réponse : Ces chiffres sont sujets à interprétation. Il s'agissait sûrement de chiffres de milieu d'année, mais pas des chiffres de la rentrée d'août 2020.

**8. Qu'en est-il des enfants au bénéfice d'une dérogation, qui suivent les cours dans un établissement à Epalinges mais dont les parents ne sont pas domiciliés à Epalinges ? Peuvent-ils également bénéficier d'une place d'accueil ?**

Réponse : Oui, pour peu qu'ils soient scolarisé-e-s sur le territoire de la commune. Mais la priorité sera donnée à un enfant dont les parents sont domiciliés à Epalinges.

**9. Qu'en est-il du projet de structure d'accueil de jour des enfants au Village ?**

Réponse : 72 places d'accueil seront créées au Village. Sitôt que la mise à l'enquête complémentaire sera faite, un préavis contenant toutes les informations nécessaires (sera soumis à l'examen du Conseil communal à l'horizon 2023.)

➔ Nous cherchons à favoriser la proximité entre le lieu de vie des enfants et la structure d'accueil de jour, ce afin de gagner du temps, de limiter le stress dû au trajet que subissent les enfants, la perte de temps due au transport, pour leur permettre d'y aller à pieds, etc... C'est pourquoi nous essayons, autant que faire se peut, d'établir les locaux d'accueil de jour à proximité directe des écoles.

Il nous faut toujours faire une pondération entre qualité de l'accueil de jour pour les enfants et coût des transports.

**10. Avez-vous des projets pédagogiques généraux ou chaque structure possède-t-elle les siens propres ?**

Réponse : Chaque structure possède son propre projet pédagogique, en fonction de l'arrangement des locaux, de la situation de la structure, des places d'accueil proposées, du dynamisme de la directrice

**11. Quels sont vos liens en termes de suivi, de collaboration avec les AMF (Accueillantes en Milieu Familial) ?**

Réponse : 16 AMF, toutes sous la responsabilité de l'Association, avec autorisation d'exercer délivrée par la commune. L'accueil est double : collectif ou familial. La coordinatrice des AMF coordonne toutes les AMF : elle dévoue 50% de son temps à la coordination de ces AMF. Elles possèdent leurs propres valeurs pédagogiques. Nous tentons au maximum de coordonner le tout.

En matière de formation, elles peuvent suivre des formations délivrées par le CIAFJ (Communauté d'Intérêt pour l'Accueil familial de Jour).

**12. Avez-vous déjà rencontré des situations délicates, lors desquelles les parents vous auraient signalé des comportements inadéquats de la part d'une ou l'autre des AMF ?**

Réponse : Lorsqu'une telle situation se produit, une discussion tripartite a lieu, entre l'AAEE, la commune et les parents concernés.

**13. Quelle est l'exacte complémentarité entre les AMF et l'accueil parascolaire ?**

Réponse : les accueillantes en milieu familial sont engagées en fonction de leur motivation, mais elles peuvent « compléter » les horaires lors desquels les structures d'accueil sont ouvertes. Pas plus d'un bébé par jour pour chaque AMF, pour des raisons aussi bien de sécurité que de bien-être de l'enfant comme de l'accueillante.

**14. Êtes-vous ouverts pendant les vacances ?**

Réponse : Oui. Nous sommes uniquement fermés pendant la période entre Noël et nouvel-an. Durant les 14 semaines que durent les vacances scolaires, nous sommes ouverts durant 8 semaines. Cette prestation est gérée par une coordinatrice des vacances, qui s'occupe des prestations spécifiques proposées durant les vacances scolaires.

**15. Par rapport aux devoirs surveillés gérés actuellement par les APEMS, qui seront repris l'année prochaine par la commune : qu'en sera-t-il ?**

Réponse : Il y a une coordination à mettre en place entre les APEMS et la commune. Nous allons discuter afin de coordonner au mieux cette activité, de concert avec l'AAEE, ce afin que cette dernière soit à terme intégrée au sein du réseau.

**16. Existe-t-il une charte de valeurs concernant la structure de l'AAEE à Epalinges, histoire d'engager la responsabilité aussi bien des parents que des collaborateurs / collaboratrices ?**

Réponse : Nos valeurs associatives et pédagogiques sont visibles sur notre site internet ; il est loisible de prendre connaissance de notre projet pédagogique global lors de nos assemblées générales. Nous voulons laisser la plus grande marge de manœuvre possible à nos différentes structures ; une charte représenterait une centralisation qui ne serait pas forcément souhaitable : nous préférons laisser la plus grande liberté créative possible à nos responsables de structures.

- Fin de la séance vers 20h00 -